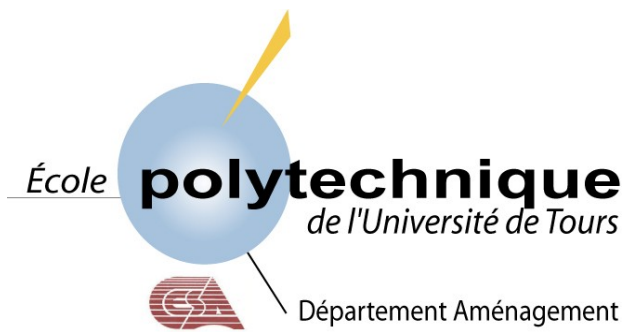




Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
37200 TOURS

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Veyrac (Haute-Vienne 87)

BLANCO Noémie
Étudiante en première année d'ingénieur

Tuteur: M. Sébastien LARRIBE

Remerciements

Je remercie toutes les personnes qui ont consacré une partie de leur temps pour me renseigner, m'accompagner dans mes visites ou m'aider à élaborer ce projet :

M. BARRET Pierre-Marie, notaire à Couzeix, pour ses renseignements sur les prix du foncier

Mme BOULESTEIX Simone, infirmière sur la commune de Veyrac

M. BOULLAUD Michel, médecin inspecteur de santé publique à la DDASS de Limoges, pour la démographie médicale en Limousin et les conditions de mise en place d'une maison de santé

M. BOUSSICAULT Martial, technicien des Bâtiments de France, cinquième adjoint de la mairie de Veyrac et trésorier adjoint des VeyraCoeur d'Art qui m'a guidée tout au long du projet

M. CHARTIER Jean-Claude, agent immobilier (société Arthur Loyd) pour le prix des terrains constructibles à Limoges

M. COLDEBOEUF Hervé, gérant du « Verre A Quoi? »: bar restaurant presse de Veyrac

Mme DEMAISON Véronique, directrice de l'EHPAD de Couzeix pour ses renseignements concernant ce type d'établissement

M. DESJOBERT Thierry, responsable des services techniques et travaux de la mairie de Veyrac

Mme DOMENGER Nathalie, médecin à Veyrac

M. LARRIBE Sébastien, Maître de Conférence au Département Aménagement, pour son aide et ses directives tout au long de mon projet

Mme LAROUDIE Sabine, infirmière sur la commune de Veyrac

Mme MASSIAS Sylvie, gestionnaire d'immeubles (société gestimad) pour le prix des terrains agricoles sur la périphérie limougeaude

Mme MESNILDREY-CHAPELLAS Nicole, propriétaire de la pharmacie de Saint Gence pour les informations concernant la mise en place d'une pharmacie

M. MONTRICHARD Tony, rédacteur territorial à la mairie de Veyrac pour les informations concernant la commune

Mme POLLET Olivia, médecin à Veyrac

Mme SEDAN Léonie, directrice de l'agence ORPI Centre de Limoges pour ses informations concernant le prix des terrains à bâtir autour de Limoges

Mme VIGUIÉ Annie, directrice du secrétariat général de l'agglomération de Limoges pour les informations concernant les transferts de compétences entre la mairie et l'agglomération

Je remercie également les organismes qui m'ont prêté leur attention et leur temps pour répondre à mes questions:

Le Conseil Régional de l'Ordre des podologues pédicures du Limousin pour les informations concernant les dimensions d'un cabinet

Le Conseil Régional de l'Ordre des pharmaciens du Limousin pour leurs informations concernant l'implantation d'une pharmacie

Le service cadastre des impôts de Limoges pour la carte de la périphérie limougeaude

Sommaire

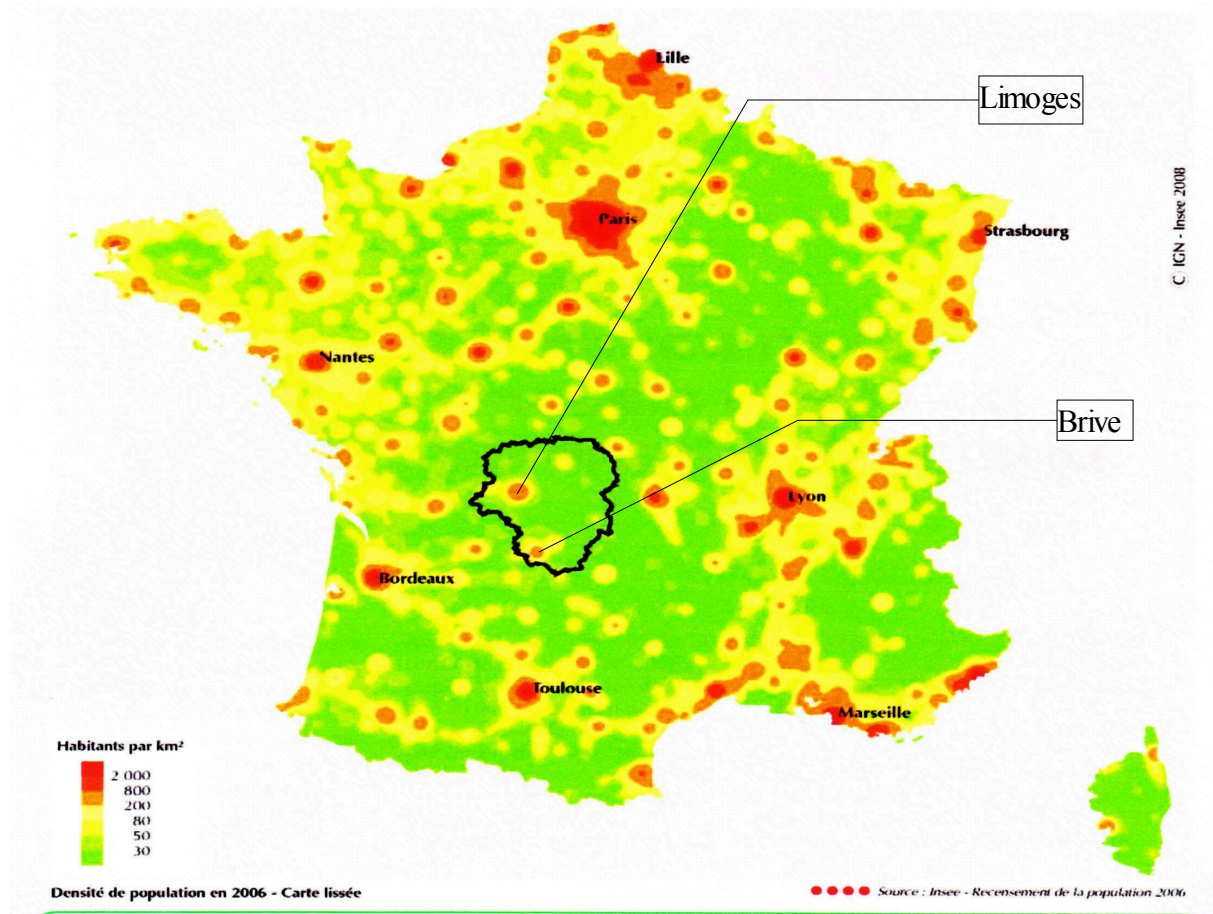
Remerciements.....	2
Sommaire.....	4
Introduction.....	5
1ère partie: La Périurbanisation en France.....	7
1) Une tendance bousculée par l'Histoire.....	8
2) La périurbanisation aujourd'hui.....	9
3) Les aspirations de cette nouvelle population.....	11
4) Conséquences de la périurbanisation.....	13
2ème partie: La position stratégique de la maison de santé pluridisciplinaire à Veyrac.....	17
1) Présentation de Veyrac.....	18
2) Accessibilité aux soins.....	22
3ème Partie: Création de la maison pluridisciplinaire de santé veyracoise.....	25
1) Le presbytère: description et état des lieux.....	26
2) L'aménagement de l'ancien presbytère.....	36
3) Le fonctionnement de la maison de santé pluridisciplinaire.....	44
Conclusion.....	45
Bibliographie.....	46
Table des matières.....	48

Introduction

Aujourd'hui plus de 80% de la population française vit dans « l'espace à dominante urbaine » qui couvre 40% du territoire national. On décompte parmi eux 12,3 millions de personnes qui résident dans l'espace qualifié de périurbain définissable par l'expansion continue depuis une trentaine d'années des zones urbanisées à la périphérie des villes. Cette périurbanisation a largement contribué à l'augmentation de la population des périphéries de ces pôles et parfois dynamisé des bourgs ou des villages abandonnés depuis plusieurs décennies. Ces nouveaux habitants sont avant tout à la recherche d'une qualité de vie plus saine, moins « polluée » par le stress et les gaz d'échappement des embouteillages quotidiens. Une existence à la fois proche de la nature alliée à une facilité d'accès aux différents services qu'offre la ville.

Ce phénomène national ne fait pas défaut à la région limousine, car si le Limousin figure toujours parmi les régions les moins densément peuplées (43 hab/km² en moyenne), deux grands ensembles se distinguent toutefois: les agglomérations de Limoges et de Brive qui se trouvent dans la moitié ouest où les densités et les soldes migratoires sont les plus élevés de la région.

**En 2006, le Limousin demeure
parmi les régions les moins densément peuplées**



Source: Insee-Recensement de la population 2006

Ces nouvelles mutations démographiques préoccupent les différents acteurs du territoire et soulèvent de nombreuses questions.

Je réside en périphérie de Limoges sur la commune de Veyrac, et je me suis intéressée au phénomène croissant des Limougeauds qui décident de quitter le centre ville et les banlieues pour venir s'installer dans ce paysage campagnard où on distingue à perte de vue des cultures, des élevages, des forêts et maintenant des zones pavillonnaires... De plus comment justifier le fait que des gens se condamnent à utiliser leurs véhicules pour le moindre déplacement alors que le prix de l'essence augmente et que le phénomène des gaz à effet de serre nous sont constamment rappelés.

En effet que l'on veuille faire ses courses, aller renouveler son ordonnance ou bien aller chez un praticien médical un peu spécialisé la route est longue et les économies d'énergies pas de mise! En observant mes parents qui doivent se rendre à Oradour sur Glane pour leurs séances de kinésithérapie, aux jours de permanences hebdomadaires à des horaires très tardifs, je me suis alors demandée avec le concours de la mairie si la mise en place d'un pôle médical dans le bourg de Veyrac ne serait pas nécessaire. Nous nous sommes alors dirigés vers une ancienne bâtisse municipale pouvant servir de local. Cette proposition m'a tout de suite inspiré et j'ai alors décidé que le pôle médical rassemblerait plusieurs spécialités à la vue dudit bâtiment.

Il m'a fallu tout d'abord étudier le phénomène de la périurbanisation à l'échelle nationale pour comprendre quelles étaient les motivations et les attentes de ce nouveau type de population sans oublier ses différents effets sur un territoire qui reste encore très rural. Dans une seconde partie il était important d'éclairer la situation de cette petite bourgade qu'est Veyrac et de se questionner afin de savoir si l'installation de ce pôle était judicieuse et utile. Enfin est venue la partie de l'aménagement de la bâtisse en pôle médical et une vision exhaustive de son fonctionnement et de son financement.

1^{ère} partie:

La Périurbanisation en France

En une cinquantaine d'années la France a connu une véritable révolution au niveau de sa population urbaine. En effet les Français vivent majoritairement dans les villes ou dans leurs périphéries avec une possibilité d'accession à la propriété facilitée.

1) Une tendance bousculée par l'Histoire

Si le processus d'urbanisation en France fut long et douloureux jusque dans les années 30, il a pris son essor à la fin de la seconde guerre mondiale avec l'afflux des migrants internes et externes vers les villes. Cette augmentation de population dans les pôles urbains a impliqué une extension des banlieues et de la périurbanisation ce qui a entraîné une absorption des petites agglomérations par les plus importantes pour arriver à des aires urbaines toujours plus importantes.

Cette urbanisation s'est aussi accompagnée d'un changement radical des conditions de logement des ménages. Le parc de maisons individuelles a explosé: en 1946, seulement la moitié des Français vivaient dans une maison individuelle et le plus souvent située dans les campagnes et les petites villes; dorénavant c'est 60 à 70 % qui habitent une maison correspondant à un pavillon à proximité des grands centres urbains.

Au début des années 50, afin de faciliter l'accession à la propriété des ménages, le gouvernement français a mis à la disposition des plus modestes le système de crédit. Grâce à cette évolution, ils n'obtiennent plus un bien immobilier par héritage ou par épargne mais au cours de leur vie active. En contre-partie, 18 agglomérations françaises parmi les plus importantes voient leur superficie urbanisée multipliée par 2,3 entre 1954 et 1990 tout en ayant une densité qui diminue. Le prêt à taux zéro a permis de financer 75% des maisons individuelles en 1998 principalement situées dans le périurbain.

2) La périurbanisation aujourd'hui

Mi-ville, mi-campagne le périurbain est considéré comme un tiers espace. Celui-ci ne se rattachant ni d'un côté ni de l'autre continue à profiter de ce statut privilégié. Toute une génération a d'ors et déjà décidé qu'elle résiderait dans des espaces incontestablement urbains par leur fonctionnalité, mais non moins incontestablement ruraux dans leur environnement, leur densité, et pour une part variable leur héritage culturel.

Qualifié parfois de révolution tranquille ce phénomène touche tout le territoire à des échelles plus ou moins grandes.

Mais le périurbain présente cette spécificité d'être insaisissable puisque non borné et non limité par des critères objectifs. C'est pourquoi l'INSEE s'attarde depuis 1990 à classer unités urbaines et aires urbaines:

-Unités urbaines:

La notion repose sur la continuité de l'habitat. Est considéré comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2000 habitants. Les communes rurales sont

celles qui n'appartiennent pas à une unité urbaine. Lorsqu'une unité urbaine comprend plus d'une commune on parle aussi d'agglomération.

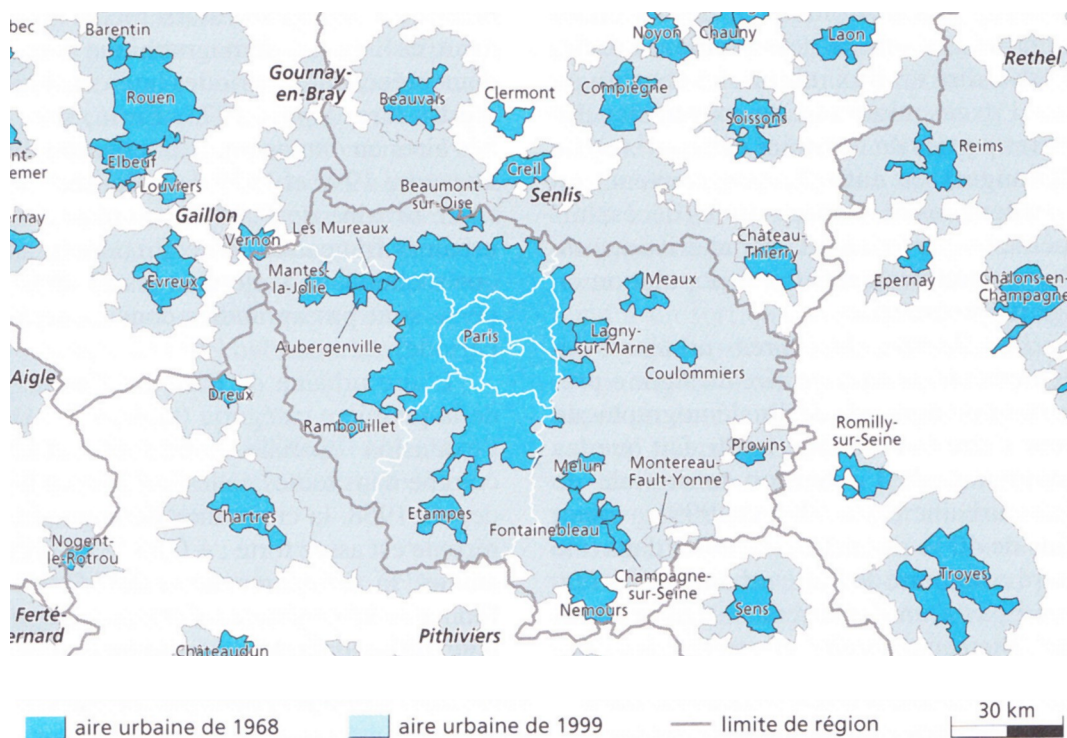
-Aires urbaines:

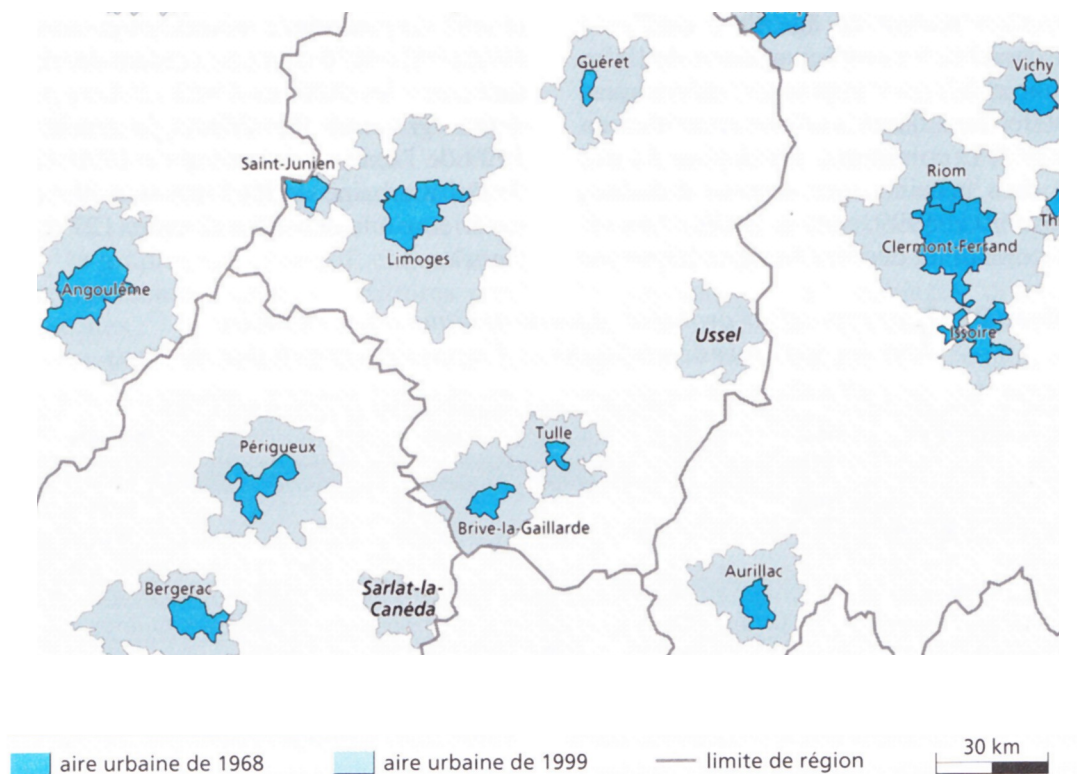
Dans le zonage en aires urbaines, les unités urbaines ne sont pas dissociées. Toutes les communes qui les forment sont affectées en bloc à une même aire.

- Pôle urbain: unité urbaine offrant 5000 emplois ou plus.
- Aire urbaine: ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.
- Couronne périurbaine (d'un pôle urbain): ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Certaines unités urbaines dépassant le seuil de 5000 emplois sont sous la dépendance économique d'une unité urbaine plus importante: plus de 40% de leur population active résidente travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Ces unités urbaines sont alors incluses dans la couronne périurbaine du pôle sous l'influence duquel elles se trouvent.

La tendance générale est à l'extension progressive des aires urbaines due principalement au desserrement urbain ou flux migratoire centrifuge, puis à l'excès migratoire en provenance des autres parties du territoire national (ou de l'étranger) et enfin assez souvent à l'excédent des naissances sur les décès, lui même en partie dû à la caractéristique du flux migratoire centrifuge (population en âge de procréer). Attention car ce phénomène signifie aussi pour d'autres aires un déclin démographique, synonyme de disparition d'emplois occupés dans ces communes.





Source: *Données Urbaines 4*

Sur ces cartes on distingue qu'entre 1968 et 1999 l'aire urbaine de Paris a absorbé toutes ses voisines dans un rayon de 60 km. On remarque également que les aires d'Ussel, de Sarlat la Canéda ou bien celle de Pithivier n'existaient pas en tant qu'aire urbaine en 1968.

3) Les aspirations de cette nouvelle population

Selon un sondage de 1999, 70% des Français souhaitent vivre soit dans une commune rurale, soit dans une ville moyenne de province. Cela signifie qu'ils n'étaient pas satisfaits du lieu dans lequel ils résidaient et que ce qui leur paraissait moderne pour vivre ne se trouvait pas en ville.

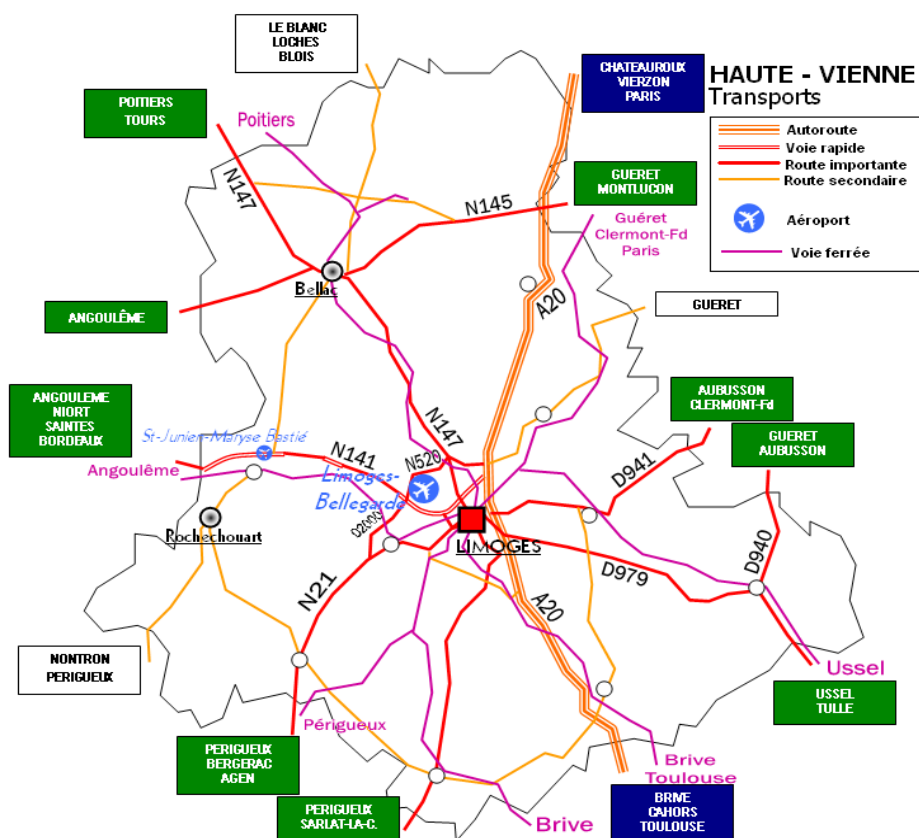
◆ Une population hétéroclite

Les Français qui achètent dans ces zones sont aussi bien des cadres que des gens de la classe moyenne. On trouve des retraités ou des gens proche de la retraite qui recherchent du plein pied quasiment introuvable en centre-ville et des jeunes couples avec enfants qui accèdent pour la première fois à la propriété avec un logement adapté par sa taille et ses commodités à la vie familiale. Tout ceci aboutit à un paysage pavillonnaire où chaque maison ressemble par bien des points à sa voisine et où on peut aussi trouver de grandes habitations sur d'immenses terrains.

◆ Un espace à proximité de la ville

Ces ménages ont tous le désir de trouver un cadre de vie de qualité où la nature se trouve sur leurs paliers ou derrière leurs fenêtres. Le mérite de l'espace périurbain tient au fait qu'il assure un accès à l'ensemble des aménités urbaines à bonne distance sans les nuisances de la ville ou de ce qu'ils considèrent comme telles: sa trop grande densité, une certaine promiscuité, son encombrement, son inconvénient...

Cet éloignement des villes fut facilité par l'amélioration des dessertes routières et autoroutières autour des agglomérations. La Haute-Vienne s'est d'ailleurs pourvue d'un réseau routier dense et rapide ce qui permet un accès aux communes de première et deuxième couronne en un temps relativement court par rapport à la distance parcourue. Sur le plan psychologique les gens essayent de rester en moyenne dans un rayon d'une vingtaine de minutes entre leurs habitations et le centre-ville le plus proche.

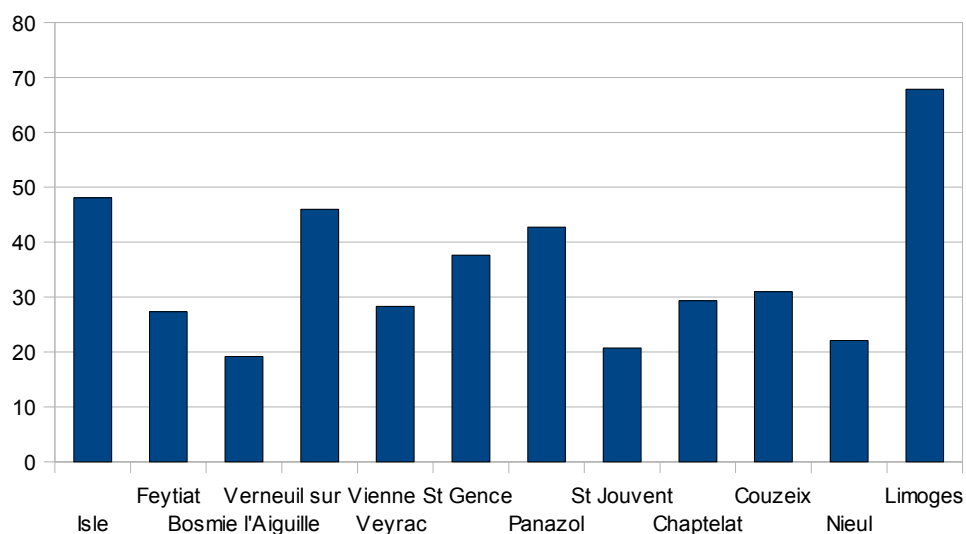


Source: Lucas Destrem

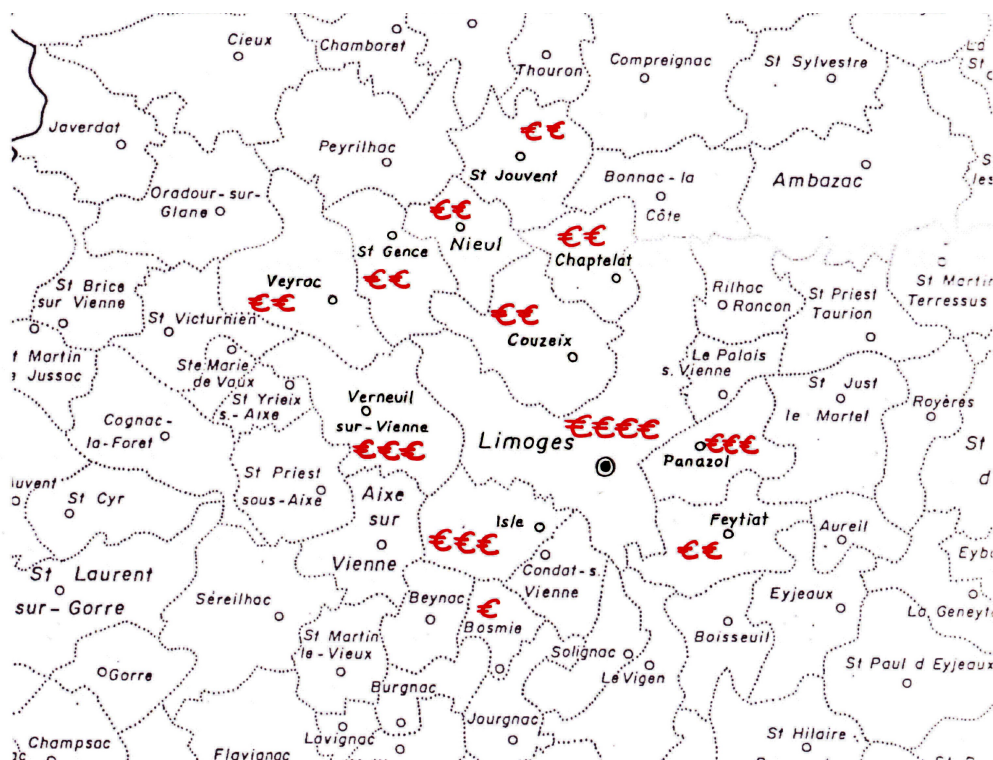
◆ Un foncier accessible

D'autre part l'offre périurbaine en terrains constructibles apparaît plus alléchante tant le nombre est important et le prix attractif. Il est communément admis qu'une maison individuelle en zone périurbaine est moins chère à l'achat, les prix d'acquisition de terrain dépendant de l'éloignement par rapport à la ville. C'est pourquoi on voit se dessiner une deuxième, voire une troisième couronne qui se situent dans des secteurs plus abordables.

Prix du mètre carré (en euros) sur Limoges et sa couronne périurbaine



Source: Réalisation personnelle. Ces résultats ont été réalisés à partir de terrains en majorité non viabilisés et les prix étaient encore négociables.



Légende: prix du mètre carré (en euros): [0,20[: € ; [20,40[: €€ ; [40,60[: €€€ ; 60 et plus : €€€€

Source: Réalisation personnelle

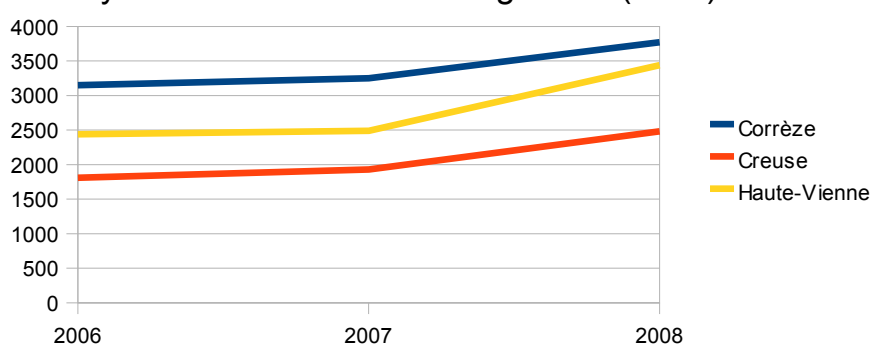
4) Conséquences de la périurbanisation

Si sur le papier le fait de venir s'installer dans les campagnes limitrophes des villes paraît idyllique la réalité l'est beaucoup moins.

◆ Des terrains de plus en plus chers

En effet l'arrivée massive de nouveaux habitants implique en majorité la construction de maisons neuves et par conséquent la consommation d'espace. Aujourd'hui près de 45% des surfaces agricoles françaises se situent dans l'espace périurbain, ce qui suscite des conflits d'usage, ainsi que de fortes tensions sur le prix du foncier agricole. La pression de la demande due à la pénurie de terrains à bâtir entraîne une augmentation des valeurs vénale des terres agricoles.

Prix moyen de vente des terrains agricoles (>1ha) en Limousin



Source: *Réalisation personnelle*

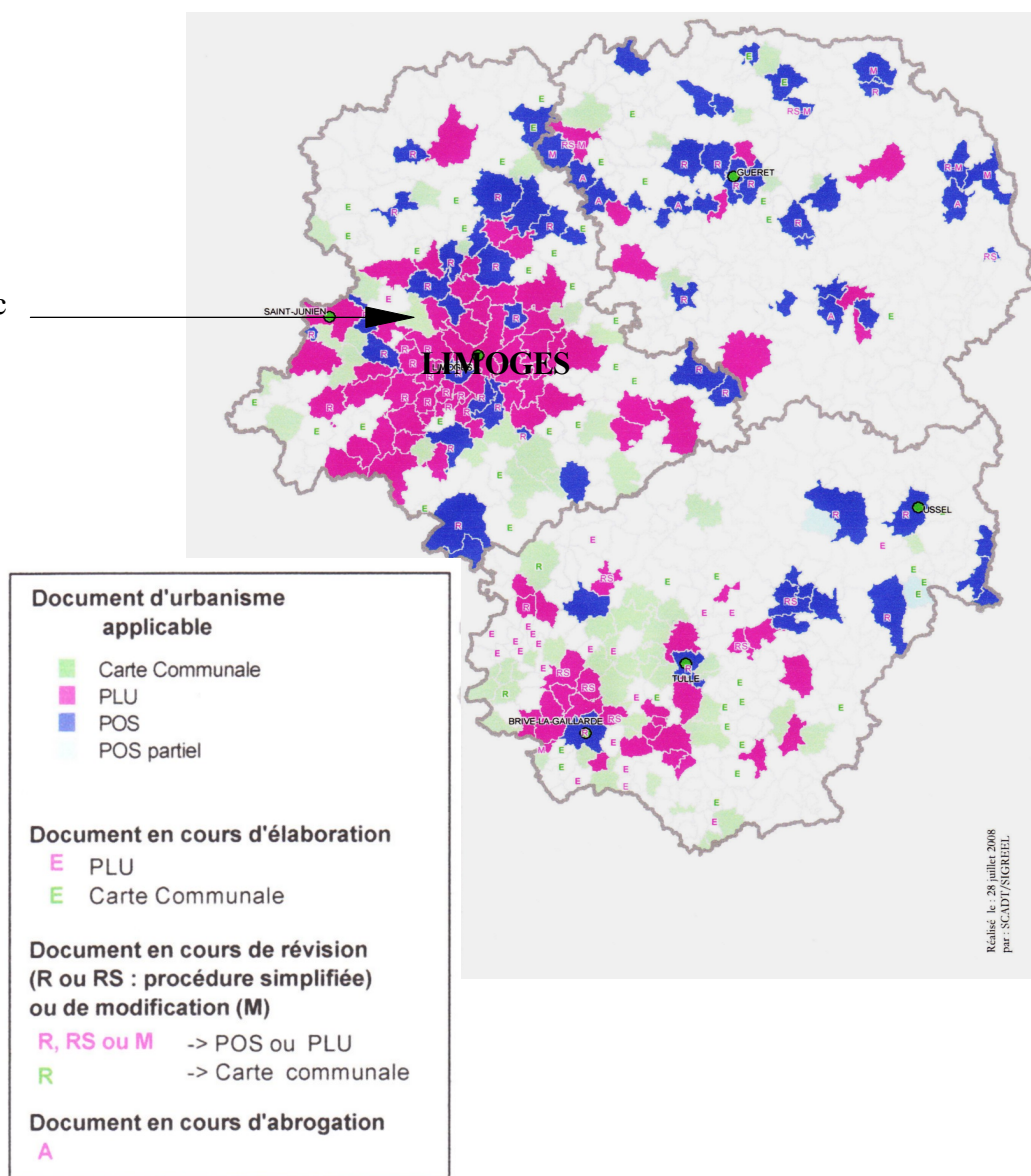
Quant au prix du foncier des terrains à bâtir non agricoles, il a également beaucoup augmenté ces dernières années du fait de cette demande croissante. Aujourd'hui les professionnels de l'immobilier s'accorde à dire que depuis 7-8 mois la situation retourne quand même à la normale, c'est à dire quelle est de nouveau en phase avec la réalité économique des ménages.

◆ Des réglementations qui évoluent

Les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriaux jouent un rôle de plus en plus important pour le foncier, en effet les réglementations en matière de construction doivent sévir pour éviter des dérives architecturales, un étalement dramatique des constructions pour le paysage et la faune/flore...

La plupart des communes autour de Limoges ont adopté un Plan Local d'Urbanisme (PLU), mais Veyrac fonctionne toujours avec une carte communale.

Veyrac



Source: IGN BDCARTO Réseau Équipement En Limousin Juin 2008

◆ Des impacts socio-environnementaux

D'un point de vue écologique la périurbanisation tend à accroître la production de gaz à effet de serre: les trajets quotidiens de l'habitation au lieu de travail et cela toujours aux mêmes horaires contribuent à polluer un environnement jusque là préservé. Sans oublier que l'évolution croissante du coût du carburant pèse de plus en plus lourd dans le porte monnaie des ménages du périurbain. De plus certaines familles, dites de classe moyenne, n'ont pas toujours réalisé que la faiblesse de leur parc automobile pourrait les handicaper tant le réseau de transports en commun se fait rare voir inexistant dans certaines communes.

Au niveau social la distance entre le noyau villageois et les lotissements, souvent localisés aux franges de l'espace communal, peut aboutir au sentiment d'une forte différenciation sociale. Ainsi donc le mythe du village comme un espace à vivre harmonieux s'effondre.

◆ Des pressions sur ces communes

Pour les communes toutes ces évolutions paraissent aller dans leur sens puisque les rentrées financières via les taxes d'habitation et professionnelle augmentent en fonction du nombre de gens qui s'y installent et font « grossir » un budget parfois limité.

Mais une population qui augmente est souvent synonyme d'un nombre d'enfants qui croît aussi. Par conséquent les écoles communales doivent suivre en créant de nouvelles classes, en développant les infrastructures de restauration collective, la capacité des transports scolaires. A côté, le périscolaire doit également se développer: crèche, garderie, centre de loisir... Le plus gros du budget est engouffré dans la création, l'extension des réseaux (eau, assainissement, électricité, internet, voiries) et l'achat de terrains pour des lotissements à venir.

Un autre souci de la vie en zone périurbaine est l'accessibilité aux soins. Certes en première couronne le problème est considéré d'une manière plus légère car tout le personnel soignant est densément groupé dans les agglomérations.

Si l'on sait que la répartition géographique des médecins généralistes est très inégale en France (le Sud les attire davantage que le Nord), ces derniers préfèrent aussi s'installer en ville qu'à la campagne, et cette tendance tend à augmenter. Il apparaît donc que l'hétérogénéité de la situation actuellement observée entre l'espace urbain et l'espace rural ne va faire que croître dans les 10 ans à venir sous l'effet des évolutions de la démographie médicale. Celle-ci conduira à des baisses sensibles d'effectifs limités en zone rurale, amplifiant encore les disparités relevées en terme d'activité, de difficulté de remplacement, d'implication dans la permanence des soins et en terme d'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Le problème est alors pour les communes de maintenir un tissu sanitaire de qualité pour ses habitants.

Il faut aussi faire extrêmement attention aux chiffres car même si une commune peut paraître à l'abri, l'âge des médecins en activité n'est souvent pas pris en compte. Par exemple à Magnac Laval, petite commune du nord de la Haute-Vienne, les trois médecins généralistes vont tous partir à la retraite en même temps. D'ici 5 à 6 ans on s'attend à ce que la région limousine connaisse un nombre grandissant de zones blanches (c'est à dire sans médecins).

Outre la présence de médecins généralistes qui fait parfois défaut les autres professions libérales comme les kinésithérapeutes ou les dentistes vont en s'amenuisant: tout comme leurs autres confrères ils sont sensibles à l'influence de services commerciaux et donc à un dynamisme à proximité de leurs cabinets.

Pour faciliter l'exercice professionnel de tous en milieu rural ces prochaines années, le développement de toutes les initiatives doit être encouragé. Au rang de celles-ci sont les maisons de santé pluridisciplinaire, nouvelle appellation des pôles médicaux.

2^{ème} partie:

La position stratégique de la maison
de santé pluridisciplinaire à Veyrac

1) Présentation de Veyrac

◆ Géographie

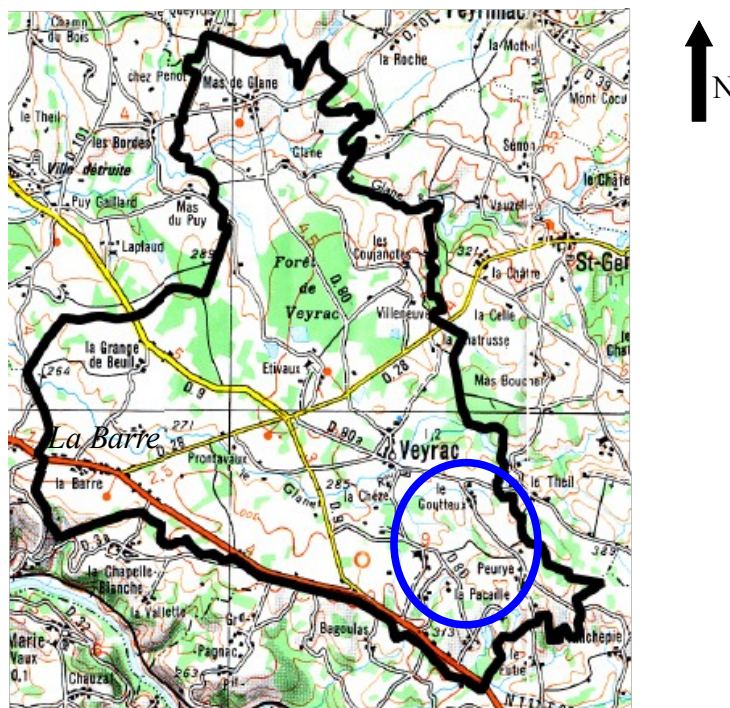
Veyrac se trouve dans l'ouest de la Haute-Vienne, à une quinzaine de kilomètres au nord ouest de Limoges(chef lieu du département, 135 100 habitants au 1^{er} janvier 2007). C'est une petite commune de 1896 habitants qui s'étale sur une superficie de 33,7 km².

Un net contraste existe entre le nord et le sud, la forêt de Veyrac marque la limite entre ces deux unités paysagères.

Tout d'abord la partie nord du territoire a conservé un caractère rural qui se traduit à travers deux phénomènes:

- l'occupation du sol, avec une imbrication de prairies, de parcelles cultivées et de parcelles boisées,
- la typologie du bâti, en grande partie traditionnel

Quant à la partie sud, tournée vers la RN 141 et Limoges,elle a été le support d'un développement urbain non négligeable, principalement autour de Peury et de la Gautaud.

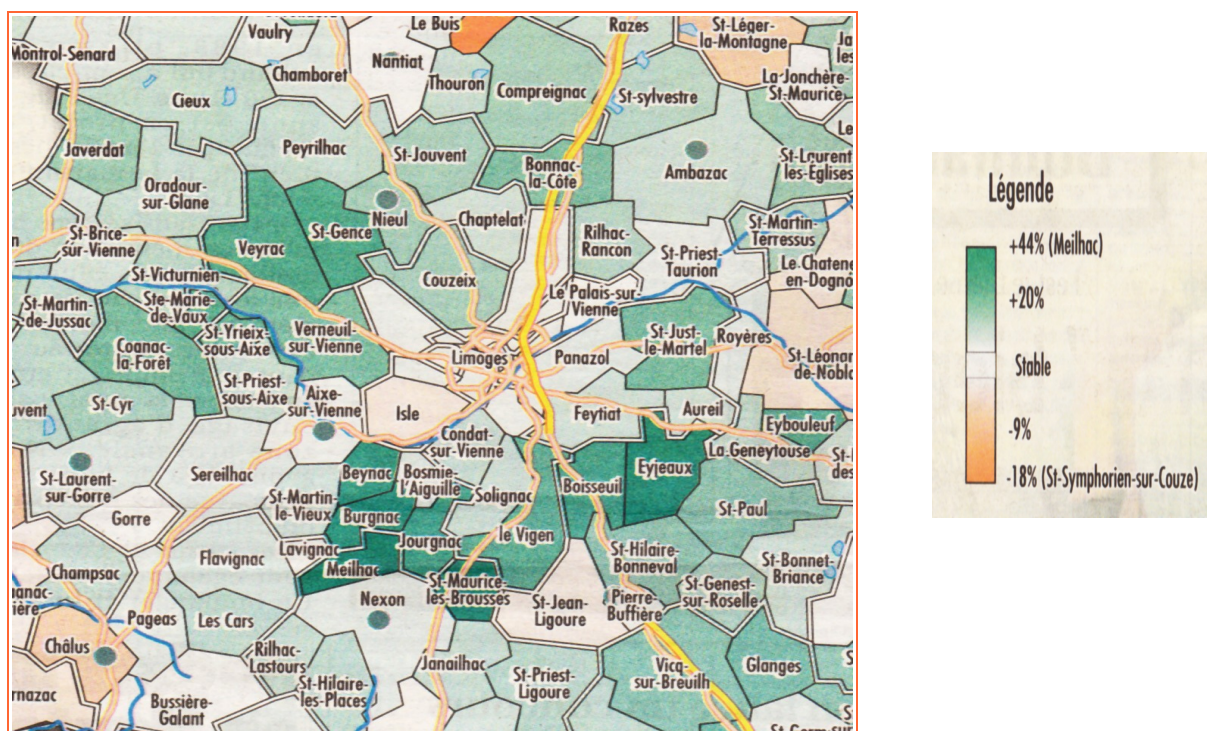


Source: *Carte communale*

Outre ce clivage nord/sud Veyrac présente aussi un paysage pavillonnaire éparpillé sur tout le territoire. Hormis le bourg seule La Barre se présente comme un petit pôle de la commune.

◆ Démographie

Ce sont sûrement ces conditions de vie campagnarde qui ont fait exploser sa population car entre 1999 et 2006 plus de 357 nouveaux habitants ont été comptabilisés, ce qui fait que Veyrac se trouve aujourd'hui parmi les douze communes de la Haute-Vienne qui ont enregistré un gain de population de plus de 20% de son nombre d'habitants. Sur la carte ci-dessous on distingue assez bien le dessin des nouveaux foyers d'habitations des Limougeauds.



Source: *Le Populaire du Centre* du 17/01/09

Tout ceci contribue à l'augmentation de la population du département et combat les décennies de désertification qu'a connu la région limousine au cours du vingtième siècle: de 1990 à 1999, la région perdait chaque année 1200 habitants alors qu'elle en gagne aujourd'hui 5000 grâce aux migrations.

La commune de Veyrac est donc devenue très attractive et le nombre de permis de construire accordés depuis l'an 2000 n'a cessé de croître. Certes l'année 2009 ne sera pas aussi prometteuse au vu de la conjoncture actuelle mais ceci ne contredit pas une tendance qui se vérifie depuis presque 10 ans.

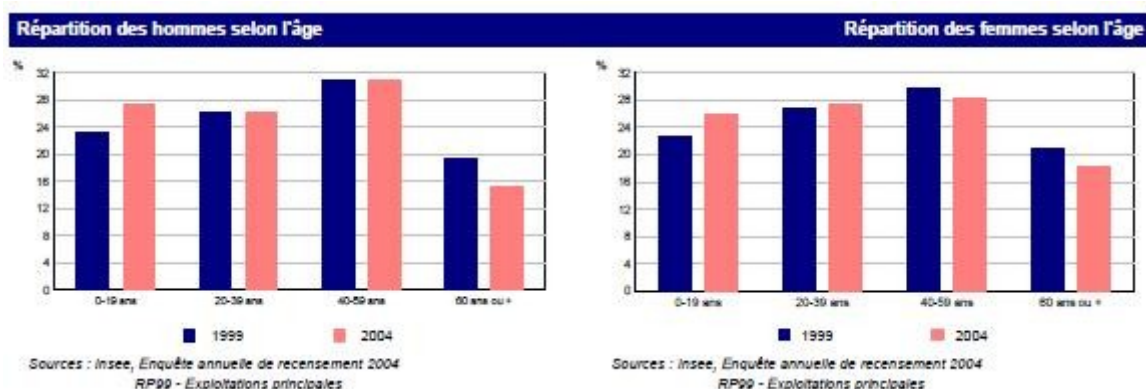
Année	Superficie du terrain (m²)	SHON (m²)	SHOB (m²)
Au 01/04/2009	1880	130,43	189,38
2008	907	118,29	159,2
	2145	136	178,3
	904	92,16	110,5
	906	109,38	132,69
	1599	129,61	182,1
	915	105	130,76
	1021	138,01	196,53
	5007	169,02	343,9
	957	115,34	140,81
	1342	115,52	132,36
	998	97,31	119,44
	901	91,02	110,9
	3076	168	245
	1233	97,42	129,64
	1667	73,53	77,4
	1100	110,13	195,23
	2028	156,63	182,85
	1200	166,87	250
Moyenne	1550,33	128,87	167,65
2007	1718	96,71	142,5
	2002	162	220
	3000	147	289
	2475	257,22	372
	1500	134	224
	2250	166,87	250
	1500	105,3	130,76
	5042	139	278
	2500	206,34	269,9
	1200	119,63	149,69
	2448	100,67	127,82
	2000	214,7	313,02
	4410	123,33	180,43
Moyenne	2465	151,75	226,7
2000	937	92	127
	26140	378	460
	1510	89	94
	3311	134	229
	800	89,21	94,81
	2000	181,83	268,62
	2190	399	530
	1134	90,51	114,47
	3640	124	161
	1580	104	207,48
Moyenne	4324,2	168,16	228,64

SHON: Surface Hors Œuvre Nette SHOB: Surface Hors Œuvre Brute

Source: Réalisation personnelle

Les nouveaux arrivants font majoritairement construire sur des superficies assez conséquentes mais avec un prix du terrain non abusif. Les habitations comprennent en moyenne 4,9 pièces pour accueillir des familles avec enfants.

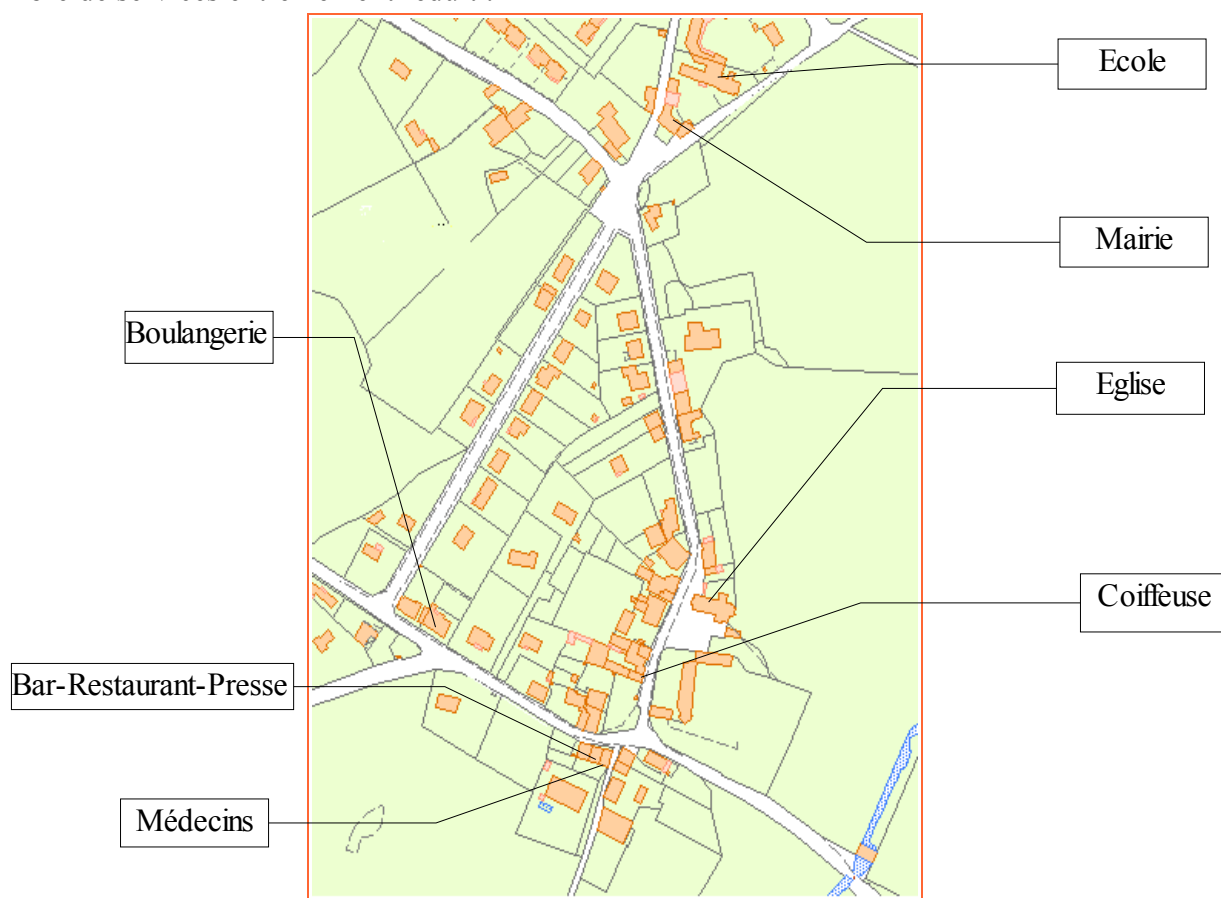
Ces différentes constatations mettent donc en avant le rajeunissement de la population et la majorité des Veyracois a maintenant entre 20 et 50 ans.



Sources: INSEE, Enquête annuelle de recensement 2004

◆ Des services limités

Veyrac voit donc sa population évoluer, s'agrandir mais la commune ne présente qu'un nombre de services extrêmement réduit :



Source: Réalisation personnelle

On trouve aussi une boulangerie, deux bars restaurants, un magasin de meubles au niveau de la Barre, 2 coiffeurs à domicile ainsi que 3 infirmières libérales.

Seulement les besoins à couvrir sont de plus en plus importants sur tous les plans. Veyrac fait partie comme 16 autres communes de l'agglomération Limoges Métropole à qui elle a délégué les compétences de l'assainissement, de la voirie, des transports scolaires et des déchets ménagers. Cette mutualisation des compétences a permis d'améliorer les services rendus à la population et leur cadre de vie, sans oublier le développement de l'agglomération limougeaude pour qu'elle joue un rôle significatif sur le plan national voire international.

Mais la compétence de la santé reste aux mains de Veyrac qui avec ses deux médecins généralistes et ses 3 infirmières libérales offre certes une assistance médicale non négligeable mais ne peut faire face à des demandes plus spécifiques.

De plus la commune ne possède pas sur son territoire de pharmacie et cela ne pourra pas changer car juridiquement aucune installation n'est possible à Veyrac: il y a 15 ans une pharmacie s'est installée à Saint Gence, et a justifié son installation en ajoutant la population de cette commune à celle de Veyrac. Par conséquent les Veyracois dépendent maintenant de cette pharmacie.

2) Accessibilité aux soins

◆ Un EHPAD à Veyrac

En 2013 Veyrac verra naître sur son territoire un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ils représentent en France la forme d'institution pour personnes âgées la plus répandue.

Ces « maisons de retraite » peuvent accueillir des personnes dépendantes, parfois atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies dégénératives; elles doivent alors justifier d'équipements adaptés et de personnels spécialisés, selon le nombre de places disponibles.

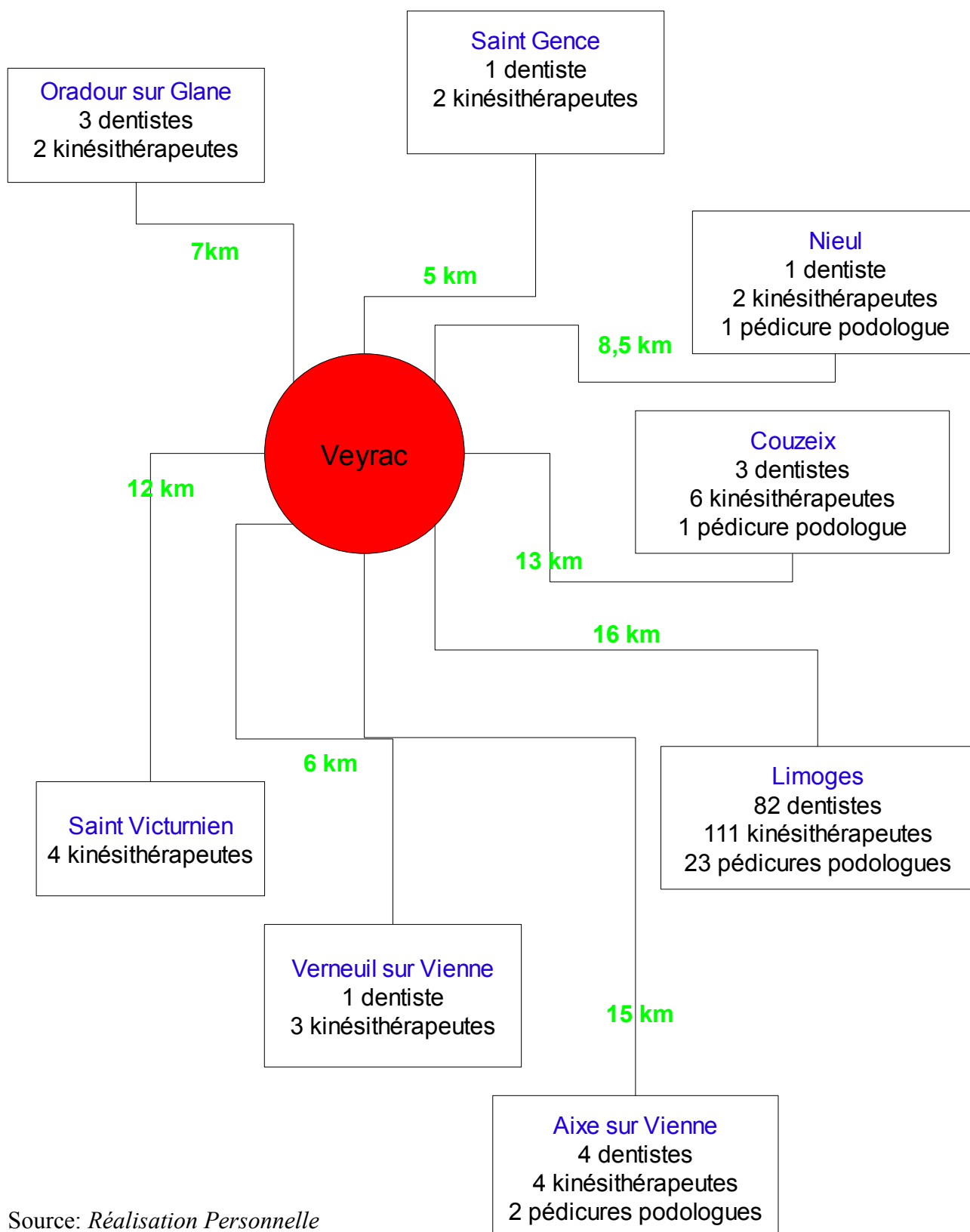
Les EHPAD disposent de leurs propres infirmières, les kinésithérapeutes et les pédicures podologues travaillent eux à l'acte comme les médecins traitants. Ces deux professions sont les plus demandées par les dirigeants de ces établissements, les dentistes quant à eux ne sont par contre quasiment jamais sollicités. En effet les patients vieillissants délaissent les soins dentaires et par conséquent les actes pratiqués au cabinet ne se résument souvent qu'à des arrachages de dents.

C'est aux résidents de l'EHPAD ou à leurs familles qu'il revient de choisir ses praticiens médicaux. Pour des raisons financières (le coût des transports n'étant pas pris en charge par l'établissement) les soins se font en général à proximité. La venue de l'EHPAD à Veyrac pourrait alors constituer une clientèle supplémentaire pour les praticiens de la maison pluridisciplinaire de santé.

◆ Une faible densité de praticiens

J'ai donc décidé de réaliser une étude de l'effectif de ces professionnels dans la zone autour

de Veyrac et de la distance qui les sépare du bourg de la commune:



Les Veyracois sont donc amenés à parcourir plusieurs kilomètres pour accéder à certains soins. Même si certains praticiens semblent à une portée raisonnable il n'en demeure pas moins par exemple que les cabinets réguliers des deux kinésithérapeutes d'Oradour sur Glane sont domiciliés à Saint Junien. Dans ce cas les permanences qu'ils assurent sont courtes (2 jours par semaine chacun), les horaires peuvent s'étendre jusque tard dans la soirée (le matin étant consacré aux visites à domicile) et il devient difficile dans ces conditions de garder ses habitudes avec le même soignant. De même les pédicures podologues de Nieul et de Couzeix sont basés aussi à Limoges.

Toutes ces situations ne sont malheureusement pas près de pouvoir évoluer positivement si les numéros clausus ne sont pas revus à la hausse. En effet les concours sont nationaux et le nombre de places est très restreint par rapport à la demande: en kinésithérapie par exemple 38 postes sont à pourvoir chaque année avec parfois aucun reçu de la région limousine. Il existe pourtant sur Limoges deux écoles de kinésithérapie:

-Institut de formation de kinésithérapie de Limoges Croix Rouge Française

-Institut de formation de kinésithérapie pour déficients visuels de l'APSAH (Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés)

Malgré ces deux institutions il sera très difficile de se doter d'un kinésithérapeute à Veyrac car comme nous l'avons vu précédemment l'engouement d'une installation en zone rurale est faible. Mais on note aussi dans cette profession une préférence pour l'exercice de ses fonctions dans des filières plus commerciales comme les centres de thalassothérapie qui sont moins contraignantes et mieux rémunérées.

Quant aux reçus de l'APSAH ils préfèrent souvent rester en poste dans l'établissement où ils ont réalisé leurs stages car ils y ont déjà leurs repères.

Les dentistes après 6 années de médecine plus une de spécialisation ne sont pas intéressés par les installations en milieu rural pour toutes les raisons évoquées précédemment et également puisqu'ils ne réalisent pas comme leurs confrères de visite à domicile.

En ce qui concerne les pédicures podologues leurs concours d'État se préparent en 3 ans dans des écoles spécialisées. Les instituts de formation se trouvent sur l'ensemble de la France: Paris, Lille, Saint Sébastien sur Loire (à proximité de Nantes), Rennes, Bordeaux, Toulouse, Marseille mais ne permet pas au Limousin de bénéficier de la venue de cette profession. En 2003 la proportion en Haute-Vienne était de 10 pour 100000 habitants.

Pour enrayer cette pénurie de professionnels de santé il faudra que la commune mette tous les atouts de son côté en mettant à disposition des locaux tout équipés, des propositions financières favorables...

3^{ème} Partie:

Création de la maison
pluridisciplinaire de santé veyracoise

1) Le presbytère: description et état des lieux

◆ L'historique de la bâtisse

Cette bâtisse est localisée au sein du bourg de Veyrac, en face de l'église dans la rue qui mène à la mairie.

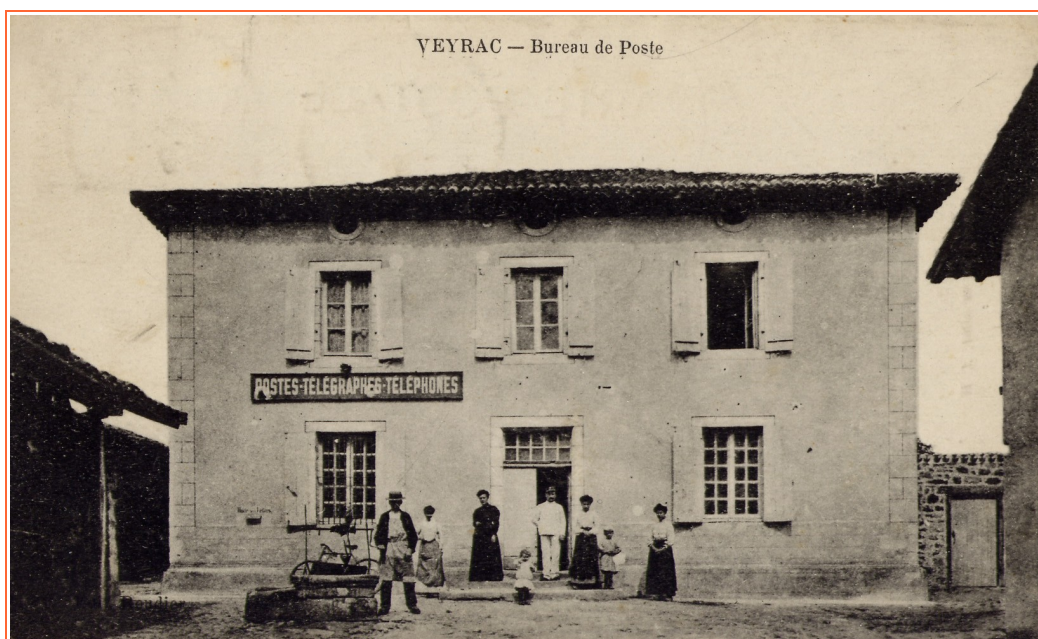


Source: *Mairie de Veyrac*

Le bâtiment fut construit entre 1800 et 1830. Le presbytère est comme son nom l'indique l'ancienne habitation du curé de la paroisse. Il mesure 13,9m de long, 8m de large, la hauteur de la façade avant est de 7,2m et celle de la façade arrière est de 6,7m.

En Avril 1905 Aristide Briand fait voter la loi sur la séparation de l'Église et de l'État. Cette loi met fin au concordat signé le 16 juillet 1801 par le premier consul Napoléon Bonaparte. Désormais la République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes, mais n'en reconnaît ni n'en subventionne aucun. La laïcité à la française est née. Les biens détenus par les églises deviennent la propriété de l'État qui se réserve le droit de les mettre à disposition de qui il souhaite.

Les autorités communales de Veyrac transformeront alors l'ancien presbytère en un bureau de poste.



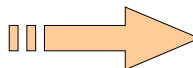
Source: *Mairie de Veyrac*

La vie de la poste sera bouleversée par quelques changements. Elle sera entièrement déplacée dans la partie droite du bâtiment. Pour cet aménagement on réalisera une porte à la place de la fenêtre pour donner un accès direct à la poste. L'habitation du postier constituera alors le reste de la bâtisse.



Source: *Mairie de Veyrac*

Les services publics sont soumis de nos jours à une pression forte des rationalités de rentabilité, au sens commercial du terme, ce qui est évidemment un problème dans des zones où il y a peu de clients. La question de maintenir la poste à Veyrac s'est résolue en août 2008. La décision a été prise de fermer la poste qui se trouvait dans l'ancien presbytère pour ouvrir un petit bureau postal dans le bar-restaurant-pressé de la commune, toujours au sein du bourg.



Sources: *Mairie de Veyrac*

Réalisation personnelle

◆ Les extérieurs de la bâtisse



Légende :
1: Le presbytère
2: La grange
— Propriété de la mairie
— En cours d'acquisition

Source:
Réalisation personnelle



Devant l'ancien presbytère se trouve une placette qui servait de parking pour la poste et qui ne sert maintenant qu'aux résidents des maisons voisines.

A côté de cette bâtisse la mairie possède une grange de 8,35m de long sur 6,6m de large. La façade avant mesure 4,2m et celle de gauche 5,4m. Il est évident qu'actuellement elle ne paye pas de mine mais elle va se révéler être un futur atout dans l'établissement de mon programme.



Source: *Réalisations personnelles*

◆ L'intérieur du bâti

Le bâtiment comprend un rez de chaussée, un étage et des combles.

Le rez de chaussée se compose de deux parties non communicantes desservies par deux entrées à l'avant du bâtiment. On trouve à droite les anciens locaux de la poste et, à gauche, on accède à la partie habitation de l'ancien postier.

L'intérieur de la partie dédiée à la poste est divisé en trois pièces:

- le lieu pour l'accueil du public d'une dizaine de mètres carrés (1) avec 2,77m de hauteur sous plafond.
- la partie privée située derrière le guichet qui était réservée au postier, d'une vingtaine de mètres carrés (2) et dont le plafond est à 2,78m du sol.
- des sanitaires privés de 4 m² avec 2,87m de hauteur sous plafond, elle se compose de toilettes, d'un lavabo et d'un placard (3). Ceux-ci ne sont accessibles que par la pièce précédente.

(2)



(1)



(3)



Source: *Réalisation personnelle*

Toutes ces pièces disposent d'un plafond assez haut, d'un sol ragréé et de tapisseries encore en bon état.

La partie habitation du rez de chaussée présente en premier lieu un grand hall d'entrée doté d'un grand escalier en chêne du même âge que la maison (4). Son sol est composé de grosses dalles de ciment.

On trouve ensuite deux pièces sur la droite:

- la plus proche de l'entrée mesure 14,9m² avec une hauteur sous plafond de 2,71m (5).

Les peintures y sont peu abîmées de même que les deux fenêtres. Elle possède un placard encastré.

- la pièce du fond est un peu plus petite, elle mesure 14,2m² et est très haute sous plafond avec 2,89m (6). On y trouve une énorme cheminée d'antan entièrement repeinte et fermée. C'est la seule pièce du bas qui possède une porte fenêtre.

Les deux pièces de l'habitation du rez de chaussée sont communicantes dont la particularité est d'avoir des entrées très basses: entre 1,6m et 1,7m. Elles ont aussi des sols en très mauvais état.



(4)

(5)



(6)



Source: *Réalisation personnelle*

A l'étage il y a 4 pièces réparties symétriquement par rapport à la cage d'escalier:

- Sur la droite on trouve une toute petite pièce de 10m² où sont entassés les affaires de l'association musicale de Veyrac: les Veyracomusies (7).
- La pièce adjacente qui donne sur l'arrière du bâtiment mesure 19,3m², elle possède une

petite cheminée (8) et donne accès à une salle d'eau de 4,4m² entièrement carrelée et possédant encore sa baignoire, son lavabo, et son armoire de toilette (9).

(7)



(8)



(9)



Source: *Réalisation personnelle*

A gauche on entre dans une ancienne chambre de 9,9m² (10). Elle est encombrée de meubles disparates, son papier peint est désuet.

Cette pièce communique avec la salle de réunion des membres des Veyracomusies (11). Elle fait environ 20m² et possède aussi une cheminée désaffectée.

(10)



(11)



Source: *Réalisation personnelle*

On accède enfin avec l'escalier aux combles de la bâtisse. Ils présentent une charpente assez bien conservée et on n'y trouve encore les collections de bouteilles de parfum du postier ainsi que son ancienne sacoche.(12-13)

(12)



(13)



Source: *Réalisation personnelle*

2) L'aménagement de l'ancien presbytère

◆ Le programme

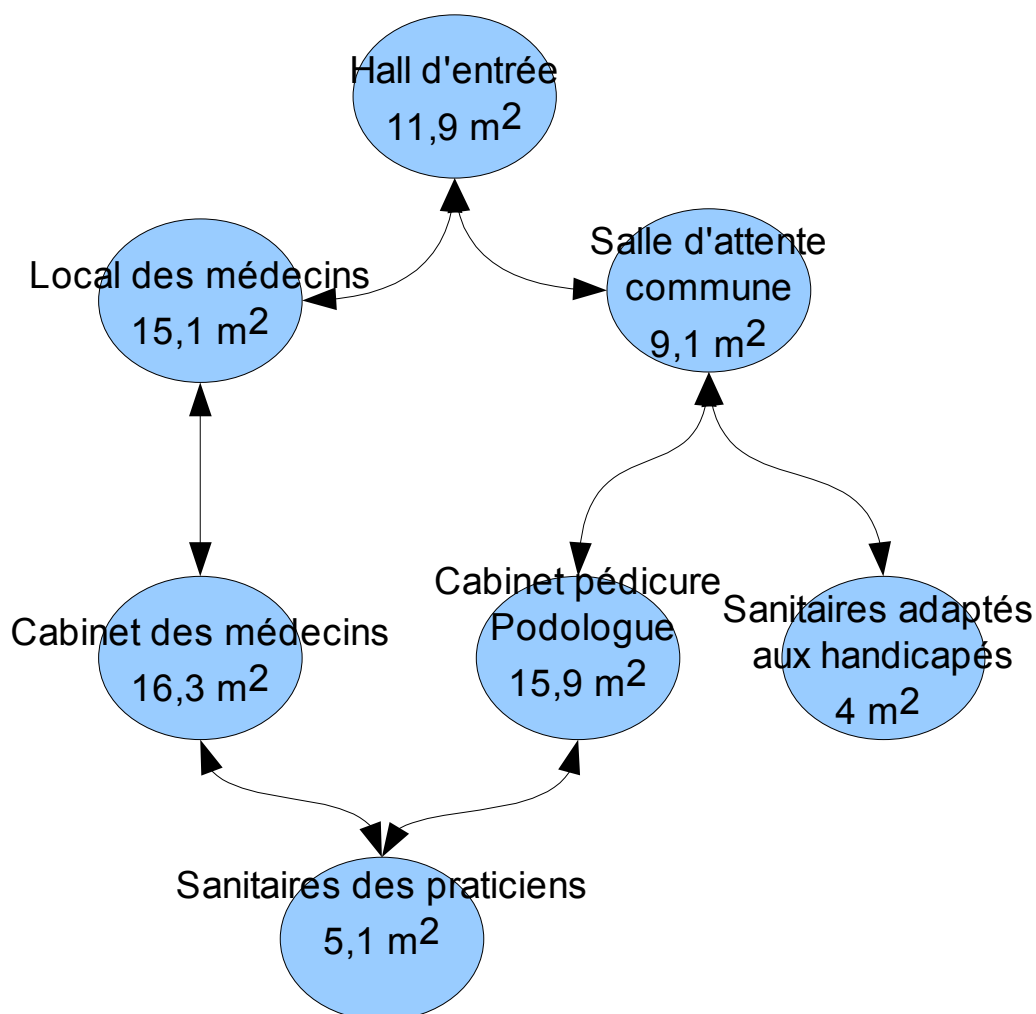
L'aménagement de l'ancien presbytère est pensé de façon à ne pas réaliser d'agrandissement de la bâtisse car si l'intérieur n'est pas dans un excellent état comme on a pu le constater précédemment, j'ai voulu que le projet n'entache pas l'identité du bourg et donc garder l'architecture actuelle.

J'ai élaboré mon programme à partir des indications recueillies auprès du Conseil de l'Ordre des pédicures podologues du Limousin, de la remplaçante des kinésithérapeutes d'Oradour sur Glane, des médecins de Veyrac ainsi qu'au Service Départemental de L'Architecture et du Patrimoine.

Les surfaces ont été calculées après la répartition des pièces dans le bâtiment tout en tenant compte des dimensions nécessaires aux praticiens.

Le programme est donc prévu pour les deux médecins de la commune, un(e) pédicure podologue et un ou plusieurs kinésithérapeutes.

Rez-de-chaussée



Source: *Réalisation personnelle*

Le rez de chaussée constitue la première partie de la maison de santé pluridisciplinaire avec deux cabinets médicaux. Si la venue d'un pédicure podologue n'est pas de mon ressort j'ai eu par contre le feu vert des deux médecins de Veyrac pour qu'elles quittent leurs locaux actuels afin de venir s'installer dans la maison de santé pluridisciplinaire. En effet celles-ci sont locataires d'un bâtiment municipal à côté du « Verre à quoi? », à l'entrée du bourg. Le point fort de mon argumentation fut l'idée d'un parking réservé à la maison de santé et derrière l'ancien presbytère. Actuellement les personnes qui se rendent au cabinet médical doivent se garer de l'autre côté de la rue à proximité d'un carrefour qui pourrait se révéler très dangereux si un enfant traversait en échappant à la vigilance de ses parents (14-15).

(14)



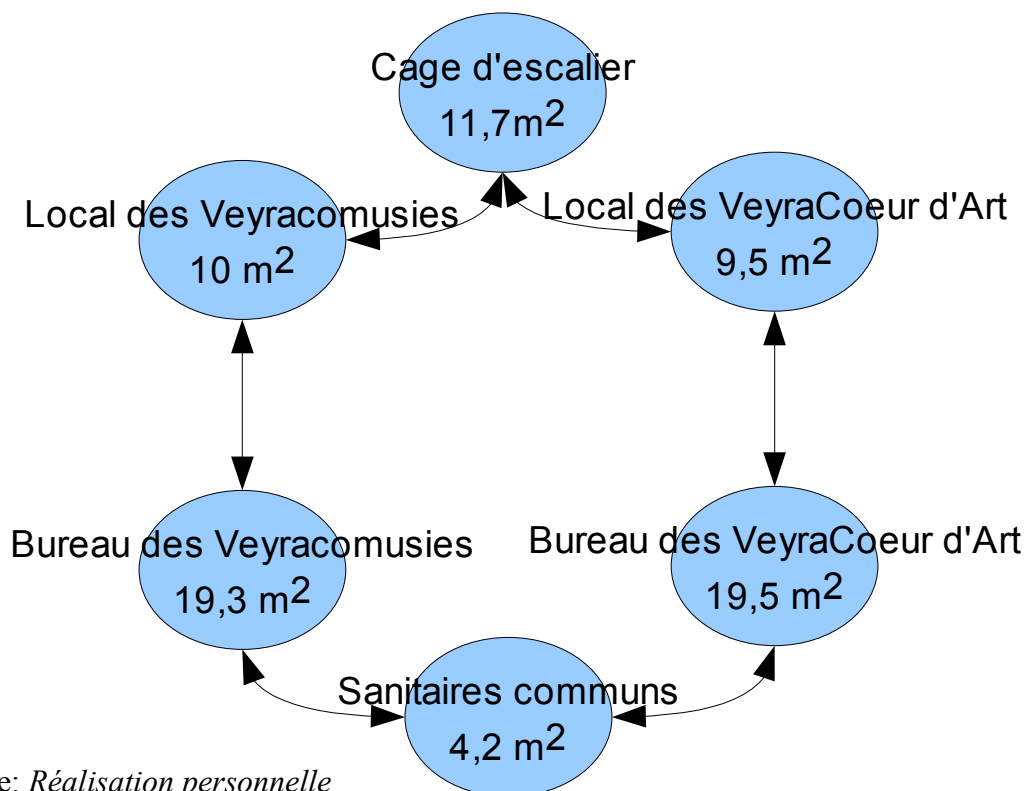
(15)



Source: Réalisation personnelle

Je précise que les deux médecins de la commune travaillent à mi-temps et se partagent la semaine ce qui ne nécessite qu'un seul cabinet pour recevoir les patients. La mise à leur disposition d'un local pour le matériel et les dossiers répond à leur requête.

Plan de l'étage



Source: Réalisation personnelle

Toujours dans le souci de ne pas dénaturer le bâtiment l'escalier se devait d'être conservé. Dans ces conditions il m'était impossible de consacrer l'étage pour des visites médicales et par conséquent un local pour une ou des infirmières libérales de Veyrac n'était plus envisageable. Étant donné qu'actuellement les Veyracomusies siègeait dans le bâtiment j'ai décidé de leur assigner officiellement une pièce pour leurs réunions et une autre pour ranger leur matériel. En effet les membres de l'association mettent en place chaque année un festival réunissant divers artistes venant de tous les univers musicaux.

J'ai choisi ensuite comme autre association les VeyraCoeur d' Art. Grâce à ses membres deux activités artistiques dispensées par des professionnels sont proposées chaque semaine aux Veyracois:

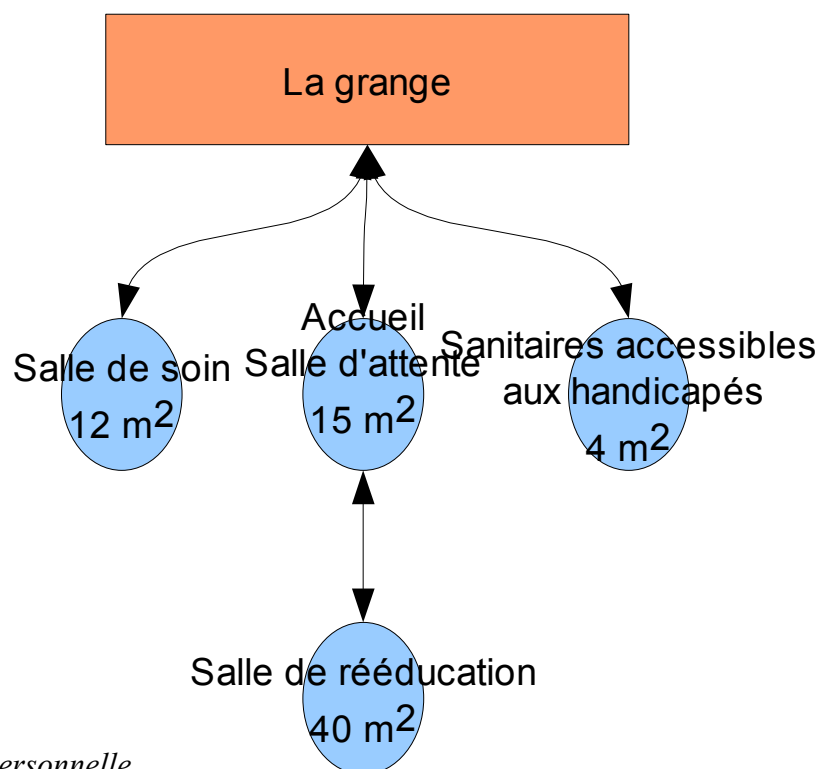
- Un atelier orienté dessin et peinture pour débutants ou plus expérimentés
- Un atelier arts plastiques qui permet d'appréhender le travail avec toutes sortes de matériaux

Des expositions des œuvres réalisées sont même prévues.

Comme les Veyracomusies ils ont besoin d'un local pour disposer leur matériel: chevalets, tubes de peintures...

Je n'ai pas conçu de vrai programme pour les combles même s'ils sont aménageables. Je pense qu'ils pourraient servir à l'avenir de lieux pour disposer des archives municipales ou bien des dossiers d'anciens patients.

Pour permettre l'installation d'un kinésithérapeute il faut de grandes surfaces donc la grange à côté du presbytère était parfaite mais elle nécessite certains aménagements. En effet les cabinets de kinésithérapie doivent comporter au minimum deux salles: l'une de rééducation et une autre pour les soins. Les surfaces exprimées par la suite sont théoriques.



Source: Réalisation personnelle

Toute la construction de ce complexe ne pourra se faire qu'avec le déplacement du relais téléphonique qui se situe sur le côté de la grange et empêche donc toute extension de ce bâtiment.

◆ Aménagements du presbytère et de la grange

Les aménagements à réaliser sont soumis aux réglementations de la carte communale de Veyrac.

On n'y apprend que la commune possède deux édifices classés Monuments Historiques: le pont Colombier (début XVII^{ème}) et le château de la Cosse (XVIII^{ème}), qui font l'objet d'un périmètre de protection de 500 mètres.



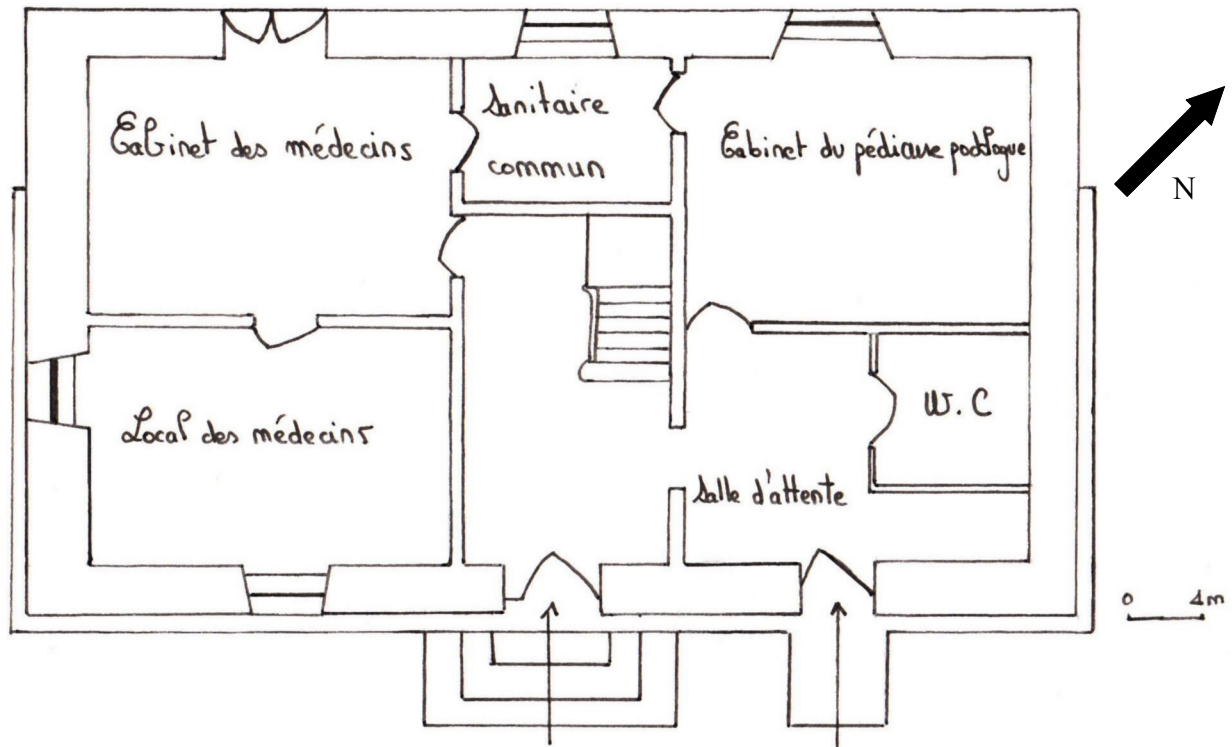
Le pont Colombier

Source: *Réalisation personnelle*

Le presbytère et la grange se trouvent dans le périmètre de protection du pont Colombier. Par conséquent toutes les propositions d'agrandissement ou de restauration devront être soumises au service départemental de l'architecture et du patrimoine, et chacune sera étudiée au cas par cas. C'est pour ces raisons que le projet de la maison de santé pluridisciplinaire reste confiné au sein même des murs de la bâtisse et que je n'ai pas réalisé de véritable plan pour la transformation de la grange

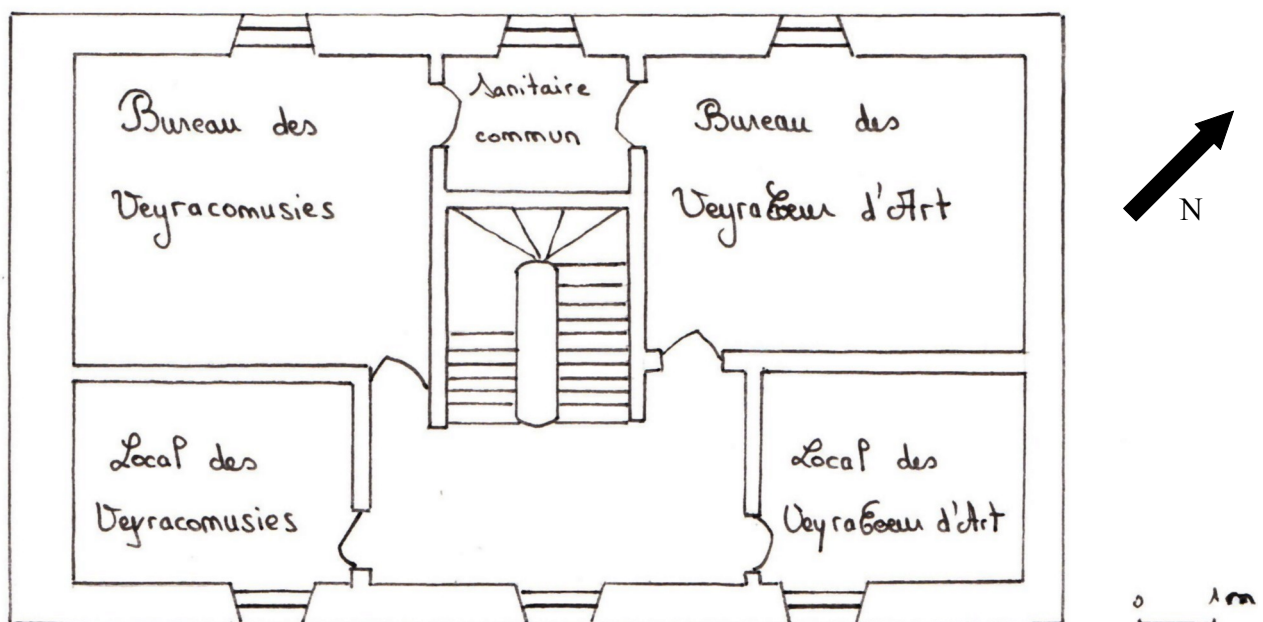
en cabinet de kinésithérapie. Toutefois comme cet agrandissement se ferait à l'arrière de la bâtisse les contraintes seraient déjà assouplies car cela n'entacherait pas la silhouette du bâti du bourg et donc l'identité communale.

Le rez de chaussée



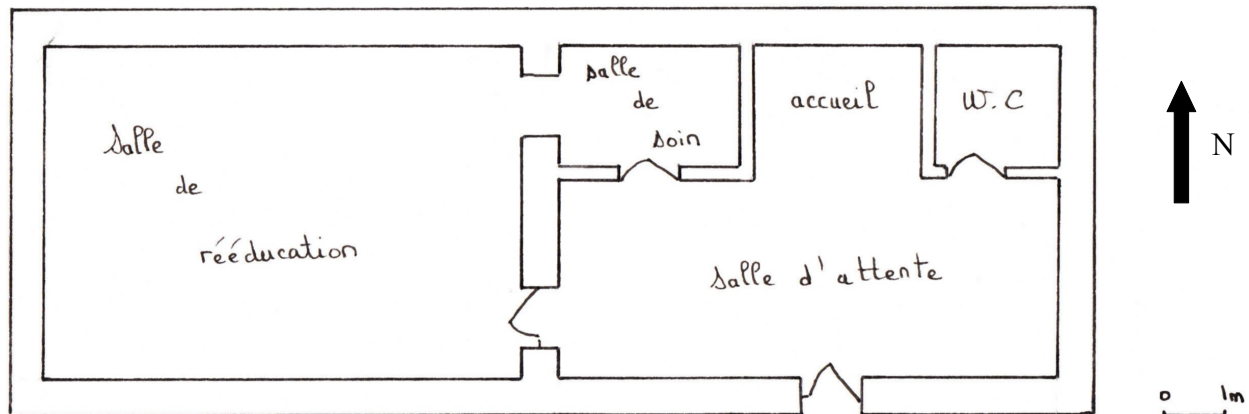
Source: Réalisation personnelle

L'étage



Source: Réalisation personnelle

La grange



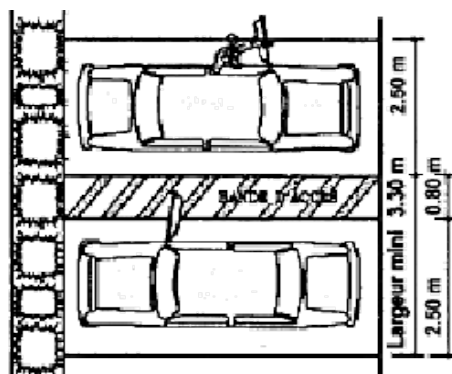
Source: Réalisation personnelle

◆ Accessibilité aux handicapés

L'accessibilité des locaux aux personnes âgées et handicapées est à considérer comme une notion clé concernant toute « la vie du bâtiment ». Chacun doit pouvoir se déplacer et circuler sans risque, notamment les personnes les plus vulnérables tels que les utilisateurs de fauteuils roulants, les déficients visuels ou auditifs.

Ainsi, le cheminement praticable doit être un des cheminements usuels. Il doit conduire le plus directement possible et sans discontinuité aux espaces ou installations ouvertes au public et les sols doivent être non meubles, non glissants et sans obstacle à la roue.

La placette devant le presbytère devra donc dans cette optique être aplanie de façon à accueillir les deux places handicapées du projet. Ces deux places doivent comporter une bande d'accès latérale d'une largeur de 0,80m sans que la largeur totale de l'emplacement soit inférieure à 3,30m.



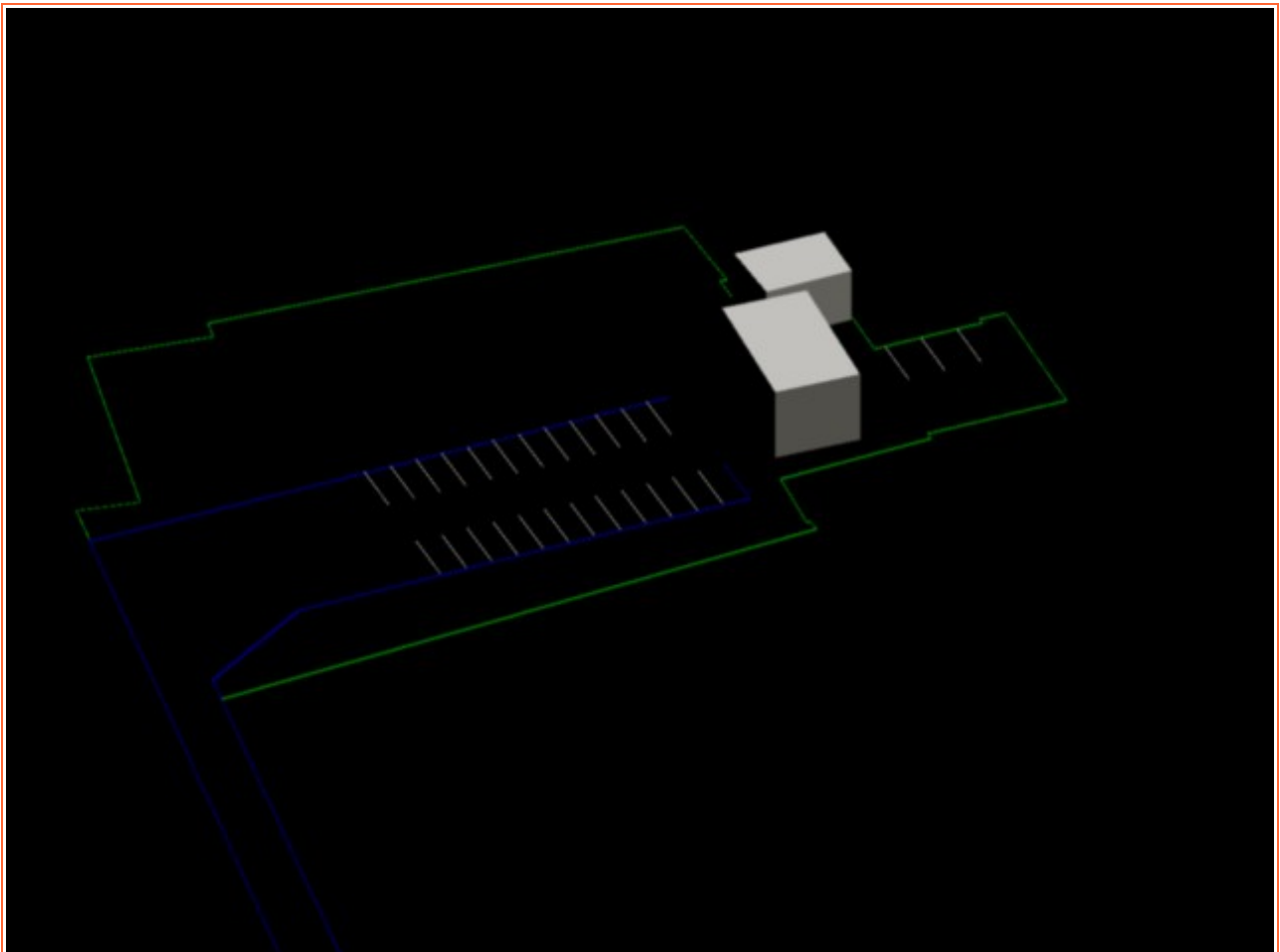
Quant au reste du parking il comportera 24 places et l'accès se fera par une petite ruelle à double sens où une seule voiture pourra circuler à la fois.



Vue de la ruelle d'accès



Vue du parking



Vue de dessus des différents parkings

Source: *Réalisation personnelle*

Pour rentrer dans le bâtiment des médecins et du pédicure podologue une rampe d'accès sera installée. Les normes concernant ce type d'aménagement demandent une pente de 6 % pouvant aller jusqu'à 8 % si elle mesure moins de 2m. Cependant, faute de place il est uniquement possible de créer une rampe le long du bâtiment. Celle-ci ne peut excéder un aller-retour là encore faute de place. Ainsi en créant une telle rampe, cela implique des plats au niveau du virage et au niveau de la porte. La longueur en pente devient alors de 4,8m représentant une pente moyenne de 10 %, ce qui, en étant certes au dessus des normes prescrites, ne me semble pas rédhibitoire. Les non voyants qui se déplacent doivent également pouvoir détecter avec leurs cannes les différents obstacles. Ces derniers seront de couleurs contrastées par rapport à l'environnement immédiat.



Les portes conduisant aux différentes pièces de moins de 30m² mesurent 0,80m et pour une surface plus importante 1m.

3) Le fonctionnement de la maison de santé pluridisciplinaire

Étant donné que la bâtisse et la grange appartiennent à la mairie et qu'ils font partie intégrante du patrimoine veyracois, les locaux seront loués aux praticiens de la maisons de santé.

C'est d'ailleurs la modalité financière qu'ont choisie les deux médecins de la commune pour leurs locaux actuels.

De plus, d'après la mission régionale de santé du Limousin, la maison médicale ne peut être la juxtaposition de cabinets médicaux individuels; tout doit fonctionner d'un commun accord entre l'ensemble des professionnels de santé.

Dans ce souci de coopération, celle-ci disposera d'une salle d'attente commune pour les médecins et le pédicure podologue et une propre au kinésithérapeute.

Dans ce cas, toutes les mesures doivent être prise pour préserver la confidentialité: la circulation intérieure s'effectuera grâce à un fléchage et une signalétique clairs et les différents intervenants devront bien sûr être discrets.

Un secrétariat commun est envisageable au sein de la partie kinésithérapie pour des raisons évidentes de place et, toujours pour des raisons de confidentialité, séparés des lieux d'attente.

Un règlement intérieur, communiqué au Conseil départemental de l'Ordre contiendra les instructions communes et partagées entre les professionnels concernés. Il définira les conditions de gestion du courrier, d'archivage des données, des conditions d'accueil des patients, le tout dans le respect du libre choix.

En cas de non suivi de ces règles par leur secrétariat, les médecins seront tenus responsables.

Enfin un numéro de téléphone commun peut également être envisageable pour l'ensemble des professionnels de santé exerçant au sein de la maison. Il devra alors être complété par un numéro d'accès direct pour chaque praticien.

Il faut bien insister sur la distinction entre une maison de santé pluridisciplinaire, créée et constituée par des professionnels de santé, d'un établissement de santé soumis à autorisation. En conséquence, un dossier médical partagé par tous les professionnels n'est pas possible, il restera aux mains et sous la responsabilité du médecin.

◆ Le financement

Le financement de la maison de santé pluridisciplinaire sera communal, éventuellement aidé par le conseil général de la Haute-Vienne dans le cadre des aides aux communes pour leurs bâtiments.

L'État pourra aussi apporter sa contribution grâce à la dotation globale d'équipement.

Conclusion

Aujourd'hui de nombreuses communes plutôt rurales voient leur population augmenter d'année en année du fait de leur proximité avec un pôle urbain. Ces nouveaux habitants viennent chercher un nouveau mode de vie basé sur un rapprochement avec la nature et ont également été séduits par le prix plus avantageux des terrains afin de réaliser le rêve de la majorité des Français: devenir propriétaire.

Cette nouvelle donne engendre des besoins de plus en plus importants à couvrir pour les autorités communales. En plus des extensions et raccordements en réseaux, il faut satisfaire une population toujours plus exigeante. Si tous ces anciens citadins ont choisi de vivre à la campagne, ils demandent aussi une qualité de service proche de ce qu'ils ont connu en ville. Malheureusement, les moyens financiers de ces communes ne sont pas toujours à la hauteur et en matière de santé elles ne disposent en général pas d'unités de soins développées.

Par conséquent le futur aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire dans le bourg de ma commune pourra se révéler être un atout majeur dans le choix de résider à Veyrac pour de nombreux Limougeauds. En effet ils ne seront pas amenés à faire des kilomètres pour aller à leurs séances de kinésithérapie ou amener leurs enfants chez le médecin.

Le presbytère ainsi que sa grange à côté, bâtiments appartenant à la mairie mais ne servant plus, se sont alors imposés pour créer ce pôle. Ils ont de plus l'avantage de se trouver dans le centre-bourg de Veyrac et rempliraient ainsi pleinement leur nouvelle fonction. Cependant comme le presbytère a accueilli pour dernière fonction la poste et la grange est à l'état brut ils ne sont pas adaptés au nouvel emploi auquel je les destine.

Il a donc fallu tout d'abord étudier les besoins en matière de santé de la commune, puis recomposer l'intérieur des bâtisses pour y accueillir les futurs praticiens et leurs patients. Mais l'étage du presbytère n'étant pas accessible aux personnes handicapées celui-ci a donc été destiné à deux associations veyracaises: les Veyracomusies et les VeyraCoeur d'Art.

Par conséquent, la mise en place d'une maison de santé pluridisciplinaire dans le bourg de ma commune sera un grand défi pour les acteurs communaux d'une part pour les travaux que cela engendrera et aussi parce qu'il est difficile de nos jours de trouver des médecins prêts à s'installer dans des zones relativement éloignées des villes.

Je voulais également souligner la possibilité d'aménager l'ancien local des médecins de Veyrac en un cabinet pour un dentiste car comme les autres professions étudiées dans ce rapport elle manque dans cette commune.

Bibliographie

BONVALET Catherine, BOUTEILLE Arnaud, DELEBARRE Michel, DONADIEU Pierre, DRON Dominique, FALQUE Max, FLEURY André, FOUCHIER Vincent, FREBAULT Jean, LARCHER Gérard, LOEW Sébastien, MUZIKA Stéphan, ORFEUIL Jean-Pierre, PIRON Vincent, POIRIER Guy, PORTMANN Guy, ROUX Jean-Michel, VORMS Bernard, WIEL Marc, rédaction coordonnée par MARTINEZ Muriel

« La ville aux champs », Paris: ADEF, 2001, 7-8-9-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-34-35-39-42-46-47-84-94 p

ALVERGNE Christel, ARLAUD Samuel, BEAUCHEMIN Chris, BELDJERD Sofian, BERGER Alain, BERTHOMIERE William, BERTRAND Nathalie, BOUJU-GOUJON Anne, BOURDIN Alain, BREVARD Lydiane, BUSSI Michel, CAIRE Gilles, CHEVALIER Pascal, COLANGE Céline, CROZAT Dominique, DEBARBIEUX Bernard, DELPEYROUX-DEFrance Christelle, DI MEO Guy, DODIER Rodolphe, DOMON Gérald, DOUILLET Anne-Cécile, DUVERNOY Isabelle, EGGERICKX Thierry, FAURE Alain, FOURQUET Jérôme, FREMONT Armand, GIBAND David, GIRAULT Frédéric, GUEDEZ Annie, HERMIA Jean-Pierre, HILAL Mohamed, JEAN Bruno, JEAN Yves, LETNIEWSKA-SWIAT Sylvie, MARIUS-GNANOU Kamala, NINOT Olivier, PAGES-EL KAROUI Delphine, PAQUETTE Sylvain, RAVENEL Loïc, RAYMOND Stéphanie, RENAUD-HELLIER Emmanuelle, RIPERT Blandine, RIPOLL Fabrice, ROUGE Lionel, ROUSSEL Cyril, ROY Louis, ROYOUX Dominique, SANDERSON Jean-Paul, SAUVAITRE Claire, SIBERTIN-BLANC Mariette, VANIER Martin, VESCHAMBRE Vincent, VIGNAL Cécile, ouvrage coordonné par ARLAUD Samuel, JEAN Yves, et ROYOUX Dominique
« Rural-Urbain: Nouveaux liens, nouvelles frontières », Rennes: Presse Universitaires de Rennes, 2005, 55-56-71-72-74-137-138 p, (Collection Espace et Territoires)

BACCAÏNI Brigitte, BARRAQUE Bernard, BEAUCIRE Francis, BERROIR Sandrine, BRETAGNOLLE Anne, CALZADA Christian, CARRE Jean-René, CAVAILHES Jean, CHARDONNEL Sonia, CHAUSSON Sandrine, CHENU Alain, CHOFFEL Philippe, CUNTY Claire, DAUDE Éric, DESPLANQUES Guy, DEVE Marie-Odile, DEVERS José, DOUSSET Bénédicte, DUBUJET François, EMANGARD Pierre-Henri, FLEURET Sébastien, FOUCHER Vincent, GAUDIN Jean-Pierre, GOFFETTE-NAGOT Florence, GOURMELON Françoise, GRASLAND Loïc, GRAVEL Nicolas, GUEROIS Marianne, JAUNEAU Yves, JULIEN Arantxa, JULIEN Philippe, LAFERRERE Anne, LAINE Frédéric, LAURINI Robert, LE GLEAU Jean-Pierre, LE TOQUEUX Jean-Luc, LIPATZ Jean-Luc, LUTINIER Bruno, MATTEI Marie-Flore, MEYER Anne, MINVIELLE Erwann, OFFNER Jean-Marc, OKBA Mahrez, OMALEK Laure, PAPON Francis, PAULUS Fabien, PRUD'HOMME Rémy, PUMAIN Denise, RICHARD Guy, ROBIC Marie-Claire, ROSBAPE Sandrine, ROUGIER Thomas, ROYER Jean-François, SAINT-JULIEN Thérèse, SANDERS Léna, SUROWIEC Christophe, TRANNOY Alain, VICAIRE Vincent, coordonné par PUMAIN Denise et MATTEI Marie-Flore,
« Données Urbaines 4 », Paris: anthropos, 2008, 11-12-13-14-15 p, (Collection VILLES)

HERVIEU Bertrand, « *Le rural est dans une dynamique d'urbanité* », in Pouvoirs locaux n°48, 2001, 41 p

VANIER Martin, « *Le tiers espace, acte II de la périurbanisation* », in Pouvoirs locaux n°48, mars 2001, 59 p du dossier

RIBA Guy, « *Un regard sur les ruralités* », in INRA MAGAZINE n°8, mars 2009, 2-3 p du dossier « La Cote Annuelle des Valeurs Vénale Immobilières et foncières », 393 p de l'édition 2007, 393 p de l'édition 2008, 361-362-375-376 p de l'édition 2009, (Editions Callon)

JULAUD Jean-Joseph, « L' Histoire de France pour les Nuls », 2004, 547 p, (First Editions)

WEBOGRAPHIE

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE): www.insee.fr, site consulté le 20, 25, 26 avril 2009:

www.insee.fr/fr/insee_regions/limousin/themes/focal/focal38.pdf

www.insee.fr/fr/insee_regions/limousin/themes/focal/focal42.pdf

www.insee.fr/fr/insee_regions/limousin/themes/focal/focal51.pdf

www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/chiffres-cles/n3/87/n3_87202.pdf

www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/chiffres-cles/n2/n2_87085.pdf

ORPI (agences immobilières): www.orpi.com: ,site consulté le 1^{er} mai 2009

L' Observatoire Régional de la Santé du Limousin (ORS): www.ors-limousin.org, site consulté le 13 et 14 mai 2009

Conseil de l' Ordre National des Médecins: www.conseil-national.medecin.fr, site consulté le 13 et 14 mai 2009

KINE Service: www.kine-services.com/kine-services/install_france.htm, site consulté le 14 mai 2009

www.physio-mag/Demographie-des-kinesitherapeutes-une%20repartition-inegale_a35.html: site consulté le 15 mai 2009

Communauté d'agglomération Limoges Métropole: www.agglo-limoges.fr, site consulté le 11 mai 2009

Cahier des charges Étude de faisabilité: www.cr-limousin.fr/IMG/pdf/annexe1.pdf, site consulté le 13 mai 2009

Normes handicapés: alize3.finances.gouv.fr/criph/laces/normestechiniquesaccesib6.htm, site consulté le 15 mai 2009

Normes handicapés: alize3.finances.gouv.fr/criph/laces/normestechiniquesaccesib6.htm, site consulté le 15 mai 2009 (dessin place handicapé p 39 extrait de ce site)

Table des matières

Remerciements.....	2
Sommaire.....	4
Introduction.....	5
1ère partie: La Périurbanisation en France.....	7
1) Une tendance bousculée par l'Histoire.....	8
2) La périurbanisation aujourd'hui.....	8
3) Les aspirations de cette nouvelle population.....	10
Une population hétéroclite.....	10
Un espace à proximité de la ville.....	11
Un foncier accessible.....	11
4) Conséquences de la périurbanisation.....	13
Des terrains de plus en plus chers.....	13
Des réglementations qui évoluent.....	13
Des impacts socio-environnementaux.....	14
Des pressions sur ces communes.....	15
2ème partie: La position stratégique de la maison de santé pluridisciplinaire à Veyrac.....	16
1) Présentation de Veyrac.....	17
Géographie.....	17
Démographie.....	18
Des services limités.....	20
2) Accessibilité aux soins.....	21
Un EHPAD à Veyrac.....	21
Une faible densité de praticiens.....	21
3ème Partie: Création de la maison pluridisciplinaire de santé veyracoise.....	24
1) Le presbytère: description et état des lieux.....	25
L'historique de la bâtisse.....	25
Les extérieurs de la bâtisse.....	28
L'intérieur du bâti.....	30
2) L'aménagement de l'ancien presbytère.....	33

Le programme.....	33
Aménagements du presbytère et de la grange.....	37
Accessibilité aux handicapés.....	39
3) Le fonctionnement de la maison de santé pluridisciplinaire.....	41
Le financement.....	42
Conclusion.....	43
Bibliographie.....	44
Table des matières.....	46

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Veyrac (Haute-Vienne 87)

Veyrac est une petite commune encore largement rurale de la couronne périurbaine de Limoges. Cette proximité a permis à celle-ci de voir sa population croître de façon assez importante depuis une dizaine d'années.

Mais cette population citadine, désireuse de nature, ne veut pas pour autant renoncer aux avantages que Limoges lui offrait. Dans cette optique la commune doit se doter d'équipements de qualité. Seulement en matière de santé il reste beaucoup à faire et j'ai donc décidé, avec le concours de la mairie, d'étudier la mise en place d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Une ancienne bâtisse appartenant à la commune qui hébergeait précédemment la poste ainsi que la grange juste à côté ont été les candidates idéales pour la mise en place d'un tel projet puisque se trouvant dans le centre-bourg. De plus la facilité d'accès ne faisait que corroborer ce choix. J'ai donc étudié ensuite la démographie médicale autour de Veyrac et anticipé la venue d'un EHPAD sur la commune. Ces différents éléments m'ont amené à considérer le déménagement des deux médecins de Veyrac ainsi que la venue d'un kinésithérapeute et d'un pédicure podologue dans cette maison de santé.

J'ai enfin réaménagé la bâtisse ainsi que la grange selon les besoins des praticiens mais aussi des personnes âgées ou handicapées tout en cherchant à préserver l'intérêt commun.

Seulement la difficulté de mettre en place ce projet sera de faire venir ces praticiens car la pénurie se fait sentir nationalement.

Mots clefs: Maison de santé pluridisciplinaire, Démographie médicale, Veyrac, Périurbanisation, Desserrement, Dédensification, EHPAD

BLANCO Noémie
Ingénieur 1^{ère} année
École Polytechnique de l'Université de Tours
Département Aménagement- CESA TOURS

Année universitaire 2008/2009